

Suite à nos points ici :

- <https://discourse.partipirate.org/t/stratcom-le-piege-des-mots/3542/45?u=farlistener>
- <https://discourse.partipirate.org/t/stratcom-le-piege-des-mots/3542/46?u=farlistener>

En partant du postulat d'une réforme molle des statuts, il reste possible d'améliorer la granularité et la représentativité de la prise de décision :

- Augmentation de la granularité intrinsèque d'un coordinateur, lui permettant de fragmenter son vote, c'est un point technique, mais il faut qu'il soit accepté ou validé
- Augmentation du nombre de voix par section locale en fonction de leur nombre d'adhérents

Section	Nombre de membres	Répartition	Nombre de voix à la CN			
			Actuellement	Linéaire	Racine Carré inférieure	Racine Carré supérieure
IdF	124	27,87 %	1	28	11	12
Bretagne	25	5,62 %	1	6	5	5
PACA	19	4,27 %	1	5	4	5
Normandie	8	1,80 %		2	2	3
Grand-Est	17	3,82 %		4	4	5
Occitanie	44	9,89 %	1	10	6	7
ARA	53	11,91 %	1	12	7	8
Pays de Loire	28	6,29 %	1	7	5	6
Nouvelle-Aquitaine	16	3,6 %		4	4	4
Hauts-de-France	15	3,37 %		4	3	4
Sans sections	96	21,57 %		22	9	10
Total	445	100,00 %		104	60	69

Les solutions linéaires et racines carrées permettent aux plus grosses sections d'avoir plus de poids. La différence fondamentale est dans le rapport de force. Dans le cas linéaire il faut que a minima trois sections pour contrer la plus grosse (je ne veux pas nommer les sections en particulier ce ne sont pas leur fautes si certaines sections sont plus grosse que d'autres), tandis qu'il en faut que deux pour le mode "racine carrée".

Tout est un choix de pouvoir, contre pouvoir, ...

Et ceci n'est valable que **SI** on garde la Coordination Nationale.

Juste un petit point, toute considération de vote, de représentativité, ... se font selon des règles qui sont régies dans leurs résolutions par les mathématiques et la statistique en particulier. Il faut faire avec.

Je pense que le problème c'est pas les maths. Pour moi, 1 homme = 1 voix, c'est la base, sinon on obtiens un système par circonscriptions qui est par nature antidémocratique. Pour éviter qu'une seule personne rassemble trop de voix, il faut les partager entre plusieurs représentants (plusieurs par section si nécessaire).

Sinon, je suis contre la démocratie représentative, donc je suis pour la liquidation des prérogatives de la CN.

|Pour éviter qu'une seule personne rassemble trop de voix

La démocratie liquide ne peut empêcher cela puisqu'elle a de fait un peu d'ADN de représentativité de par son système délégataire. Elle a en revanche l'avantage de préciser dans son fonctionnement qu'il faut faire des délégations fines, par thèmes et affinités et non de manière globale.

|il faut les partager entre plusieurs représentants

Là en fait ce n'est pas la faute de la Coordination Nationale car c'est déjà le cas. C'est la faute des Pirates que de ne pas être au choix volontaires pour siéger, soit de ne pas se former.

Après je préviens aussi. Décider c'est aussi débattre. Si personne ne débat il n'y aura rien à décider. Il va donc bien falloir que les gens se prennent en main pour venir à des réunions pour le faire. Les Coordinateurs sont quelque peu "obligé" de le faire, les adhérents ne le seraient pas (à moins que tu veuilles conditionner le vote à la participation d'une ou plusieurs réunions).

ça c'est le problème des délégataires, contrairement au système actuel, la concentration des votes n'est pas obligatoire en démocratie liquide. Personnellement, je ne donnerai pas ma voix à quelqu'un qui a déjà la majorité si je peux faire autrement (d'où l'importance de la transparence).

| La démocratie liquide ne peut empêcher cela puisqu'elle a de fait un peu d'ADN de représentativité de par son système délégataire.

Ca c'est uniquement si tu vois la démocratie liquide d'un point de vue délégatif. Si tu la vois d'un point de vue conseil de vote (cad que tu choisis quelqu'un comme ton conseiller et vote selon ses conseils quand tu ne sais pas / n'a pas le temps), tu as bien un homme une voix et pas de représentation.

D'un point de vue pratique ça revient au même, d'un point de vue philosophique c'est la vision préférée des personnes qui aiment la démocratie directe.

| D'un point de vue pratique ça revient au même,

Heu, non. Dans la pratique tu dis que les gens qui aiment la démocratie directe veulent de la démocratie directe. Ni plus ni moins.

La démocratie liquide permet à quelqu'un de faire tout ce qu'il veut faire en démocratie directe.

El Partido de la Red (l'équivalent de MaVoix en Argentine) est passé de proposition de démocratie directe à liquide.

D'ailleurs en vote direct il est possible de recréer un vote liquide pour les personnes le voulant par simples moyens informatiques (c'est d'ailleurs déjà arrivé en pratique dans un projet blockchain (the DAO mais qui a échoué cause d'une autre raison)).

Il suffit juste de calculer pour chaque participant de calculer où devrait atterrir sa voix et de voter en conséquence.

| Heu, non. Dans la pratique tu dis que les gens qui aiment la démocratie directe veulent de la démocratie directe. Ni plus ni moins.

Personnellement, je suis pour la démocratie directe intégrale. Mais pour y arriver, il y a deux ou trois problèmes. Il faut libérer du temps pour tout le monde spécifiquement dédié à la démocratie et il faut rendre l'étendue territoriale de la politique suffisamment petite pour qu'on puisse le faire en vrai (gérer un état de façon directe est physiquement impossible, même par internet 24/7). Tant qu'on en sera pas au communalisme libertaire (ce qui va devoir attendre encore quelques temps, malheureusement), je pense que la démocratie liquide est un moindre mal.

| Personnellement, je suis pour la démocratie directe intégrale.

Parce que tu VEUX donner ton avis sur tout ou parce que tu estimes que tout le monde DOIT donner son avis sur tout ? Ce n'est pas une question piège, c'est juste que dans le premier cas, la démocratie liquide inclut ta demande, et que dans le deuxième cas, tu le dis toi même, c'est trop difficile à mettre en place au niveau de l'État. D'ailleurs le deuxième cas n'est-il pas contraire à un esprit de liberté de "renonciation" ? C'est le même argument de la SACEM qui ne veut pas reconnaître les Creative Commons qui se fait par ce choix libre de "renoncer" à ses droits.

Réponse C : J'estime que tout le monde DOIT POUVOIR donner son avis sur tout. Ce qui n'est pas possible entre autres si il y a trop de décisions à prendre, ou que deux doivent être prises en même temps ou qu'on ne peut pas participer aux débats ou qu'on est forcé de donner son avis sur quelque chose.

La démocratie liquide ne permet pas de réduire la quantité de décisions à prendre, donc elle ne permet pas de mettre en place la démocratie directe (pour ça il faut supprimer l'état). Par contre la démocratie liquide c'est bien mieux que "tu votes pour qui ?"

|La démocratie liquide ne permet pas de réduire la quantité de décisions à prendre

Si justement et c'est l'un de ses principal intérêt ! Son côté représentatif permet de déléguer ses décisions sur certains thèmes et donc d'en faire moins.

Je sais ça. Je parlais du nombre de décisions dans l'absolu. Si on prend l'exemple du PP, on ne peut pas tous se permettre de faire le boulot à la fois de la CN, du BN, du bureau de section, de stratcom, de la Codec et de n'importe quelle instance prenant une décision au nom des pirates en plus de l'activité militante. On a une vie aussi. Donc on est "obligé" soit d'interdire l'adhésion au PP à ceux qui ne sont pas chômeurs, soit renoncer à la démocratie directe. Dans le deuxième cas la démocratie liquide me semble être une bonne solution comme remplacement.

Parce que quand on veut on peut (et là enfin on a une utilisation correcte de cette assertion). Le fait de pouvoir n'est en aucun cas une OBLIGATION de devoir.

De fait parce que tu PEUX t'exprimer, voter directement, n'implique pas que tu DOIVES le faire. Je dis TU parce que c'est une forme de discussion. Tout le monde n'a pas forcément la VOLONTÉ (je ne parle pas de la possibilité) de participer à toutes les discussions ou prises de décisions.

De fait la démocratie liquide est compatible avec ton vœu mais la démocratie directe n'est pas respectueuse de la volonté de chacun.

C'est un peu comme vouloir résoudre l'abstention en voulant rendre le vote obligatoire.

D'autant plus que la démocratie directe (tout comme la démocratie représentative) est vraiment un sous ensemble de la démocratie liquide (à ce rythme on va faire de la pseudo science et parler de démocratie quantique). Les deux sous formes sont juste plus limitatives dans leur utilisation, et c'est ce qui blessent, à mon avis, une partie de la population quand tu mets en avant l'un ou l'autre de ces systèmes. Dans le représentatif, tu enlèves aux gens le pouvoir de se représenter eux-mêmes, voire qu'eux-mêmes, dans le direct, tu enlèves aux gens le pouvoir de se reposer sur les autres et de se juger non aptes à prendre telle ou telle décision.

La démocratie liquide ne t'enlève pas le droit à pouvoir donner ton avis sur tout, ou prendre une décision.

Depuis quand est on obligé de voter en démocratie directe ? Il me semblait que c'était en démocratie représentative qu'on te collait un représentant, même si tu n'avais rien dit. En démocratie directe, si il n'y a pas de majorité (ou de quasi consensus ou de consensus en fonction de la version dont on parle), il n'y a pas de décision et de toute façon, si personne en a rien à faire qu'est-ce qu'on s'en fiche de prendre une décision.

La démocratie liquide n'est pas compatible avec ce que je veux car aucun système n'est physiquement compatible avec ce que je veux sans communalisme libertaire. La physique m'enlève la capacité à donner mon avis sur tout parce qu'il y a trop de décisions à prendre et qu'il n'y a que 24 heures dans une journée.

Et sinon, je ne veux pas donner mon avis sur TOUT, parce qu'il y a plein de truc dont je n'ai rien a faire (par contre, si j'ai envie, je veux pouvoir parler de n'importe quoi)

Ah je n'ai donc pas compris ce que tu entendais par "La démocratie liquide ne permet pas de réduire la quantité de décisions à prendre".

Et oui la démocratie liquide ce n'est pas de la démocratie directe, pour moi ce n'est pas ce qu'on doit chercher d'ailleurs.

Alors, pourquoi je défend la démocratie directe :

- La démocratie (et surtout directe) est le pire des systèmes pour prendre des bonnes décisions, par contre c'est le meilleur pour en prendre qui convienne au maximum de gens (surtout dans le domaine législatif).
- Pour renforcer cet effet anti-conflit, il est souhaitable que tout le monde soit présent lors des débats et de la prise de décision.
- Tant qu'à faire, si tout le monde est présent, autant que tout le monde (qui en a envie) vote (quitte à suivre une recommandation d'un copain) parce que ça facilite le contrôle et ça donne d'autres avantages comme la possibilité de secret du vote par exemple.

Bien entendu, ça ne peut pas marcher si on ne le fait pas dans un cadre très local et uniquement pour des sujets qui ont une importance (d'où l'importance de l'abstention pour éliminer les sujets inutiles).

|Sinon, je suis contre la démocratie représentative, donc je suis pour la liquidation des prérogatives de la CN.

J'approuve !

Cependant, il y a un biais dans toutes ces réflexions. Il n'est considéré que l'action de décider mais pas la réflexion qui précède. Il n'y a pas de décision éclairée sans réflexion profonde. Je renvoie ici https://wiki.partipirate.org/Utilisateur:Flct/drafts/Manifeste_pour_la_d%C3%A9mocratie_liquide2

De plus, nous devrions à répondre à deux questions :

|Doit-on décider de tout ?

Démocratie directe ou démocratie liquide ou démocratie ce-que-vous-voulez s'entendent souvent en comparaison de nos institutions. D'ailleurs on dit bien que la démocratie directe est inapplicable car nous serions trop nombreux à décider. Toutefois, faut-il tout décider, tout réglementer ? Par exemple, Internet consiste en une multitude de réseaux et de systèmes qui coexistent dans un objectif commun : transmettre de l'information. Pourtant, chaque nœud se débrouille comme il peut/veut sans réglementation stricte.

|N'y a-t-il qu'un seul niveau de décision ?

Le précédent peut dévier dans ce sens. Il est rapidement question de niveau national de décision pourtant, faut-il que tout se décide à ce niveau ? L'essentiel des décisions qui nous concernent ne se font-elles pas à un niveau beaucoup plus bas ?

Pour rappel sur la coordination nationale et son poids "fédéral" dans le vote, c'était initialement une question tranchée en ce sens pour deux raisons :

- Le Parti Pirate se constitue de plusieurs localités et pour éviter qu'une localité décide pour une autre, nous avons des règles qui permettent à chaque localité de décider pour elle-même. Lorsque la décision concerne tout le monde, on essaye au maximum de consulter les localités distinctement pour éviter que l'une d'elle soit écarté du processus ayant amené à la décision. Pour rappel, les décisions importantes sont prises en AG (dans ce même modèle théorique même si on est d'accord que ça n'a jamais vraiment fonctionné comme ça)
- La 'do-o-cratie' était privilégiée et les sections les plus actives devaient pouvoir gagner en poids décisionnel en participant à des équipes thématiques et stratégiques (section interne dans les statuts). Cela a été supprimé très vite (avant que ça ait eu le temps d'être expérimenté) en retirant le droit de vote de ces sections mais à la base c'était un équilibre entre un consensus fédéral et une prépondérance des décisions prises par "ceux qui font". C'est dommage car qu'on soit d'accord ou pas avec les statuts au global, ces sections thématiques étaient pas mal demandées (et je lis qu'elles font encore l'objet de demandes de la part de membres mais sous d'autres noms).

Après, je suis d'accord avec @daniel.r sur la démocratie directe ce modèle théorique décrit plus haut ne fonctionne pas car le second point a été supprimé des statuts et que le premier point ne concerne désormais qu'un nombre trop faible de personnes (peu de renouvellement des coordinateurs, absence des consultations auprès des membres de la section pourtant obligatoires, absence d'ordre du jour, et bon c'est pas trop l'heure d'un bilan mais ces points sont factuels).

Bref, c'était juste pour rappeler que faire varier les valeurs du scrutin ne va pas changer radicalement le fond. De mémoire, les décisions en CN étaient prises à une forte majorité (actuellement je ne sais pas mais vu que les contradicteurs ne sont plus là...). Quant à IDF qui a un poids plus fort en représentation a toujours été respecté de ce point de vue sans avoir besoin d'un coefficient ad-hoc.

Juste @daniel.r, ait en tête qu'un modèle démocratique dépend pas que tu corps électoral mais aussi des points qui dépendent de son autorité, et qu'il peut y avoir plusieurs organisations différentes selon les prérogatives. Une CN sans coordination est incapable de faire appliquer ses décisions (elle peut vaguement utiliser du budget - mais en a peu - mais ne peut obliger personne à faire contre son gré et c'est - à mon sens - la plus grande difficulté actuelle). Elle ne vote ni programme, ni décision lourde. Par contre, si tu supprime c'est la cohérence locale comme un moyen de traiter avec équité avec les autres sections, ça ne va pas aider à rétablir une "coordination".

Notez enfin qu'une autre manière de faire, tout en gardant cette cohérence locale, ça serait de favoriser la création de section non plus sur une seule base géographique mais aussi sur un nombre de militants. Ainsi nous pourrions avoir des sections à taille locale (une région, c'est bien trop grand). Une réorientation des prérogatives, est aussi assez nécessaire et affirmer la démocratie directe me semble aussi assez nécessaire. Je note que tout le monde ne participe pas à 100%... mais même en dictature y a des gens qui refusent de faire ce pour quoi ils n'ont pas été consulté : et le résultat est le même (sauf à avoir un police politique interne évidemment).

Pour moi une coordination nationale n'a de sens que pour coordonner des localités et/ou des équipes de travail (ce qui a priori exclu la prise de décisions non volontaire, donc aucun vote ne semble nécessaire car le consensus faible est de mise) . On peut avoir une instance chargée de ça, ou bien que ça se fasse juste "spontanément" en fonction des besoins entre les partenaires concernés.

Pour prendre des orientations s'appliquant à des individus (y compris ceux qui habitent un territoire), il me semble nécessaire d'avoir une représentation des individus et pas des territoires (et bien sûr dans ces cas là un vote des

individus en question s'impose sauf en cas de consensus évident).

La do-ocratie est pour moi le contraire de la démocratie. Si certaines personnes votent deux fois ou est l'égalité ? Le mérite s'oppose toujours à l'égalité (d'autant plus si les "méritants" décident de ce qu'est le mérite).

Pour résumer, une décision d'une fédération d'entités souveraines (sections locales et/ou internes dans notre cas) ne peut se prendre qu'au consensus (sinon les entités fédérées ne sont par définition plus souveraines).

Il faut donc deux niveaux de prises de décisions un niveau micro (la section IdF prend des décisions pour IdF, Stratcom prend des décisions sur le fonctionnement de Stratcom, etc...) et un niveau macro ou les pirates prennent des décisions pour les pirates dans leur ensemble (choix du programme, stratégie de communication nationale, élections du bureau, actions d'envergure nationale, etc...).

Si les sections veulent se coordonner pour mieux bosser ensemble, qu'elles le fassent, mais sans rien s'imposer les unes aux autres. Et dans ce cas plus besoin de proportionnalité à la racine carrée de celui qui bosse le plus dans sa section orthonormée .

Quid de la stigmergie ?

<http://www.lilianricaud.com/travail-en-reseau/ressources/stigmergie/6>

(Ce concept fait partie des travaux de [@julienlecaille](#), c'est lui qui m'en a parlé, je ne sais pas s'il peut intervenir ici mais s'il vous avez des questions...)

Que ce soit dit il me semble que la meilleure solution est de supprimer la CN, car c'est un point d'achoppement dans le fonctionnement du parti dont chacun se sert pour se désresponsabiliser. On pêche la démocratie liquide, appliquons-nous là en premier.

|En partant du postulat d'une réforme molle des statuts, il reste possible d'améliorer la granularité et la représentativité de la prise de décision

Il ne me semble pas que les problèmes de la CN viennent d'un problème de granularité de la prise de décision, donc je nous économiserais volontiers un amendement aussi tordu.

Par ailleurs :

|je suis contre la démocratie représentative, donc je suis pour la liquidation des prérogatives de la CN

La CN n'est pas stricto sensu un système représentatif pour deux raisons :

- Les mandats des coordinateurs sont révocables par ceux qui les ont élus
- Personne ne pense une seule seconde que je représente socialement ou idéologiquement les membres de la section que je coordonne, même pas moi, or c'est un élément fondamental de la représentativité. En conséquence j'essaie de ne pas prendre mes décisions en fonction de ce que je crois approprié, ce qui est difficile

|La démocratie liquide ne permet pas de réduire la quantité de décisions à prendre

Aucun système ne réduit la quantité de décision à prendre, sinon à se mettre des œillères. Pour réduire le nombre de décisions, il faut décider de ne pas décider.

|La do-ocratie est pour moi le contraire de la démocratie.

Je suis d'accord, une «do-ocratie» c'est une tyrannie de ceux qui ont du temps.

|Il faut donc deux niveaux de prises de décisions un niveau micro (la section IdF prend des décisions pour IdF, Stratcom prend des décisions sur le fonctionnement de Stratcom, etc...) et un niveau macro ou les pirates prennent des décisions pour les pirates dans leur ensemble (choix du programme, stratégie de communication nationale, élections du bureau, actions d'envergure nationale, etc...).

C'est ce qui se fait actuellement.

|Si les sections veulent se coordonner pour mieux bosser ensemble, qu'elles le fassent, mais sans rien s'imposer les unes aux autres.

idem

Nota : C'est une «propale» avec un 'e' et je ne vois pas bien ce qu'il y a à vendre ici, il me semble donc que c'est juste une proposition.

Il faudrait affiner davantage mais je serais assez partisan d'un système avec un bureau élu et des équipes qui fonctionneraient en mode "mandat impératif" et qui seraient élues elles mêmes.

Et à la place de la CN, un super DVI de la démocratie - liquide - participative - horizontale (cochez les mentions inutiles) dont le rôle serait d'agiter assez les militants pour qu'ils participent, même en déléguant, aux décisions collectives.

pour rappel la cn à été actée pour ne pas reproduire les erreurs du Comité d'Action Politique j invite donc ici les personnes expérimentées sur le sujet à évoquer les raisons qui ont poussé le pp à supprimer le CAP au profit de la CN en vue de construire ce débat sans perdre mémoire de ce qui fut également douloureux à l'époque.

Non, actuellement les deux niveaux sont mélangés grâce/à cause de la CN. Actuellement le local décide (indirectement) pour le national. Je proposait de séparer hermétiquement les deux niveaux (et d'enlever le côté indirecte par là même).

Alors je vais être relativement d'accord avec ce que tu demandes, mais il y a une vraie réflexion à faire sur certains sujets.

Alors je vais tenter de parler non pas par instance, mais par "fonction" ou "travail" à réaliser :

- Le fonctionnement courant / la représentation légale
 - On n'a pas le choix, il nous faut une "instance" qui représente légalement le PP (comme le bureau actuellement)
 - Il faut des pirates d'expérience, qui ont des connaissances spécifiques (légale, comptable, administrative)
 - Il faut de la stabilité
- La réflexion sur le programme/les propositions Pirate/la stratégie
 - Ici seul l'avis des pirates compte, tous doivent pouvoir s'exprimer
 - Cette réflexion doit être permanente, souple, dynamique
- Le reste des choses à faire
 - Ici on parle du travail concret, de réalisation technique
 - On doit avoir des gens compétents et disponibles
 - Il faut que le travail soit demandé par les pirates

On se rend bien compte qu'il y a, en résumé, trois niveaux :

1. Le niveau "BN"
 - J'aimerais que l'on comprenne bien que c'est un travail lourd et important
 - Ce bureau doit avoir le pouvoir de "NoGo", car toute action les engage en terme de responsabilité légale
 - Leur mandat doit être cadré de manière précise pour les sécuriser
2. Les groupes d'action
 - Ses groupes doivent être créés de la manière la plus démocratique possible (je proposerais une élection en démocratie liquide pour les gens qui dirigent ses équipes)
 - L'accès à ses groupes doit être ouvert, MAIS il faut que les gens membres de ses groupes d'action soient les gens qui travaillent dans ses groupes
 - Il faut trouver un moyen de voir de manière claire les ordres de mission des groupes, de voir ce qui a été fait, proposé pour permettre aux pirates de réagir
3. Le programme
 - Il faut mettre en place les procédures permettant de faire évoluer en permanence le programme, de permettre un débat sain sur ses sujets (on a plein de propositions qui existent, comme celle de [@fct](#))

Vous noterez que je ne parle pas des sections locales (qui sont pour moi des groupes spécifiques, qui ont une autonomie sur leur budget et doivent ensuite fonctionner comme un groupe, mais avec plus d'indépendance).

Bon, tout cela c'est joli, on va même peut-être se mettre d'accord ... Mais il faudrait aussi prendre en compte maintenant les implications de ses choix :

1. Les pirates seront les seuls responsables de l'ensemble des choix pris
 2. Pour avoir une vraie supervision, il faut que les demandes soient faites en temps et en heure, cela implique donc de travailler en avance, d'avoir des demandes en avance, de ne pas travailler/financer le PP juste au moment de l'échéance.
-

Mes réponses

|Le niveau "BN"

J'aimerais que l'on comprenne bien que c'est un travail lourd et important

C'est lourd et c'est plus qu'important : c'est le seul niveau qui, si il foire, peut amener à la liquidation définitive du Parti Pirate. Et c'est énormément de travail.

Ce bureau doit avoir le pouvoir de "NoGo", car toute action les engage en terme de responsabilité légale

Une forme de droit de retrait. On peut imaginer que si le collectif demande au trésorier ou au secrétaire de faire un truc qui ressemble beaucoup à une connerie dangereuse, celui ci se mette en retrait : charge au collectif de désigner pour ladite procédure et ladite procédure uniquement le co-secrétaire ou le co-trésorier qui gèrera ladite connerie dangereuse.

Je ne sais pas si ma solution peut fonctionner juridiquement. Mais je sais que dans d'autres de mes activités, je me suis retrouvé en porte à faux et, effectivement, il n'est pas possible de gérer opérationnellement une tâche quand on est convaincu de sa nocivité (et du risque qu'elle peut nous faire courir personnellement)

Les groupes d'action

Ses groupes doivent être créés de la manière la plus démocratique possible (je proposerais une élection en démocratie liquide pour les gens qui dirigent ses équipes

L'accès à ses groupes doit être ouvert, MAIS il faut que les gens membres de ses groupes d'action soient les gens qui travaillent dans ses groupes

Il faut trouver un moyen de voir de manière claire les ordres de mission des groupes, de voir ce qui ait fait, proposé pour permettre aux pirates de réagir

100% d'accord avec ça. Plus que la cooptation, je trouverais sain que les groupes puissent se pourvoir d'un règlement intérieur qui leur permette d'éjecter très vite et très facilement les branleurs et les touristes. En gros, je ne serais pas du tout opposé à ce que la personne ou le bureau de ces groupes possède des droits importants dans la gestion desdits groupes si, effectivement, les groupes ont des ordres de mission clairs et délimités dans le temps.

Le programme Il faut mettre en place les procédures permettant de faire évoluer en permanence le programme, de permettre un débat sain sur ses sujets (on a plein de propositions qui existent, comme celle de [@flct](#))

A l'usage, je ne suis, paradoxalement, pas vraiment d'accord pour ça.

Les discussions / débats doivent avoir lieu tout au long de l'année, c'est clair et discursive (mais on le verra à l'usage) semble un bon outil pour ça. Je pense même qu'il faudrait qu'il y ait des gens dont ça soit le rôle, d'animer les débats. Je pense à feu les lundis opinion ou à l'équipe des synthétiseurs de l'ancien forum dont j'ai fait partie. Par contre, je pense que c'est intéressant que chaque AG pose un acte symbolique fort en votant les amendements au programme.

Au final, quand on regarde derrière nous, on constate que ça n'a pas si mal fonctionné que ça. Et que, d'ailleurs, le programme du Parti Pirate est loin d'être naze. On a fini par sortir une DPG, par consolider pas mal de points de l'ex programme intermédiaire... Il y a des trous dans notre programme mais c'est pas la liquidité qui va les combler, en tous cas je ne pense pas.

On pourrait imaginer une AGO décentralisée tous les six mois juste pour le programme si une fois par an c'est trop peu mais honnêtement, je ne vois pas l'intérêt de faire évoluer le programme de façon liquide. Qu'à date précise, les pirates sachent qu'ils vont devoir se positionner sur des enjeux idéologiques et programmatiques, que c'est l'heure de s'y mettre, soit pour les lire, soit pour les rédiger, ça me semble une méthode pas si mal pour rythmer la vie du Parti... et pour l'instant quelque chose qui m'a l'air d'avoir assez bien fonctionné au Parti Pirate.

Les pirates seront les seuls responsables de l'ensemble des choix pris

Concrètement, tu veux dire quoi par là ?

Légalement, le trésorier est responsable des dépenses qu'il signe. Si décision collective, il peut être dégagé de sa responsabilité interne mais pas vis à vis d'un tiers ou des lois en vigueur. (Au passage le droit de retrait était prévu dans le bureau de 2013, je ne sais plus sur quoi il se basait par contre).

Moralement, par contre, c'est possible que si la décision prise est réaliste. Ça demande à mon avis plus d'échange physiques (des réunions) et de la formation.

Par exemple, je trouve un peu étrange de demander plus de "visibilité" dans les médias ou plus de dons. Ça devrait être la conséquence d'une décision intermédiaire (organiser un event, rédiger une proposition législative VRAIMENT originale comme celle du revenu de base - mais elle est déjà plus originale -). On ne peut pas être responsable d'une réaction qui ne dépend pas concrètement d'une action. Pour ça je pense que la formation peut être une aide car il existe des moyens d'agir plus efficacement mais encore faut-il 1/ être d'accord sur "la vérité" (et c'est délicat sur des choses aussi sensible au contexte) et 2/ sur les priorités (et là encore, les priorités individuelles divergent... ce qui ne serait pas un mal si chacun travaillait à ses propres priorités sans empêcher les autres d'agir sur les leurs).

Pour avoir une vraie supervision, il faut que les demandes soient faites en temps et en heure, cela implique donc de travailler en avance, d'avoir des demandes en avance, de ne pas travailler/financer le PP juste au moment de l'échéance.

La question est de savoir qui doit faire. Comme dit plus avant il y a un droit de retrait des responsables (et virer un type parce qu'il n'a pas envie ou pas le temps pour faire, c'est pas toujours judicieux... sauf à tomber sur un cas de "asshole"), quant à ceux qui ne sont que des militants de base, l'expérience montre qu'ils ne font que ce qui s'impose de faire pour un objectif tangible. Ce fonctionnement est acceptable pour une élection (mais ça devient

tangible quand les médias commencent à en parler, pas avant). De plus les projets intermédiaires (d'envergure) sont nécessaires. On continue à manquer de monde pour ces projets là et pour l'anticipation.

je trouverais sain que les groupes puissent se pourvoir d'un règlement intérieur qui leur permette d'éjecter très vite et très facilement les branleurs et les touristes

La "no-asshole rule". Depuis le temps qu'on en parle... Elle est assez simple en plus, faudrait retrouver le texte. Et peut-être changer le nom qui ne fait pas très CNV si on doit être mené à l'utiliser.

les raisons qui ont poussé le pp à supprimer le CAP au profit de la CN

Un peu comme aujourd'hui, les raisons n'étaient pas partagées, seule la stratégie convenait.

L'un des point clef, c'était le "P" de CAP, à savoir donc que le CA (conseil d'administration, le "bureau" n'était que trois personnes parmi les membres du CA et n'existait donc pas vraiment en tant que tel) prenait donc aussi des décisions politiques. Assez peu mais plus qu'aujourd'hui. Par exemple le fait d'investir les candidats ou de signer un pétition (occasionnellement pour modifier le programme). Ainsi il pouvait valider (ou refuser) une action à la fois sur un critère politique et/ou administratif. Ca entraînait assez peu de lisibilité sur les motivations réelles du refus, et une frustration généralisée car aucun recours possible (pas d'autre instance possible pour faire fusible).

L'autre, c'était la personnalité des membres du CAP (principalement 2 personnes mais qui concentrait les pouvoirs). Très bureaucrate, ils s'attachaient plus à la couleur du papier qu'au fond des documents. Ca entraînait des procédures parfois ubuesque pour faire un truc simple. De plus, cette rigueur était à géométrie variable (toujours en lien avec le coté "politique" mêlé à l'administratif : si politiquement ça convenait, alors l'administratif était fait par le bureau, sinon, les procédures s'amplifiaient d'un ou deux documents supplémentaires). De fait, la responsabilité légale était sur eux et donc ils usaient d'un droit de retrait pour ne pas valider (au lieu d'assumer une part de risque lié aux décisions collectives).

Après il y a eu tout un tas d'anecdotes qui ont fait qu'ils se sont retrouvés en franche minorité à l'AG. A la base, le CAP aurait pu avoir une transition douce. Il y avait une part d'opposant mais beaucoup qui s'en fichaient. Il y a eu quelques moments où le CAP auraient du lâcher prise, laisser faire mais ne l'a pas fait. Du coup, ça s'est polarisé et des personnes qui n'avaient pas un avis tranché ont pris l'option la plus opposé au CAP par rejet. Personnellement je défendais une position intermédiaire, je ne sais plus les rapports de voix (c'était un schulze à trois options) mais la notre étaient nettement moins soutenue que la plus radicale, aucun doute possible.

La do-ocratie est pour moi le contraire de la démocratie. Si certaines personnes votent deux fois ou est l'égalité ? Le mérite s'oppose toujours à l'égalité (d'autant plus si les "méritants" décident de ce qu'est le mérite).

Pas question de mérite ici mais de faire. En interne d'un parti, il ne faut pas oublier qu'il suffit de payer une cotisation pour avoir droit de vote. Ce n'est pas satisfaisant car ça n'est représentatif que de cette seule qualité : à jour de cotisation.

La do-o-cratie mettait en avant une autre qualité à ses membres : celui d'être investi au service des missions que l'on souhaite promouvoir. C'est un biais mais dans ton système "égalitaire" (mais du coup pas "équitable"), si ce qui est décidé n'est pas suivis d'effet, la légitimité de la décision n'importe pas et le résultat est décevant (tout le monde était d'accord pour que "quelqu'un" fasse, mais personne ne l'a fait).

Ca marche aussi sur les ordres directes : on peut imposer à quelqu'un d'être candidat mais pas déposer les documents en pref à sa place. De même si on demande à une section d'organiser tel ou tel événement. Elle peut dire oui ou non mais si elle n'a pas le droit de dire non, elle peut aussi ne pas le faire. Qu'importe que la décision soit majoritaire ou non.

L'un des point clef, c'était le "P" de CAP, à savoir donc que le CA (conseil d'administration, le "bureau" n'était que trois personnes parmi les membres du CA et n'existait donc pas vraiment en tant que tel) prenait donc aussi des décisions politiques. Assez peu mais plus qu'aujourd'hui. Par exemple le fait d'investir les candidats ou de signer un pétition (occasionnellement pour modifier le programme). Ainsi il pouvait valider (ou refuser) une action à la fois sur un critère politique et/ou administratif. Ca entraînait assez peu de lisibilité sur les motivations réelles du refus, et une frustration généralisée car aucun recours possible (pas d'autre instance possible pour faire fusible).

Et là dessus, je pense que la solution a posé d'autres problèmes. Le plus évident, c'est que le BN actuel n'a plus aucun pouvoir politique. Or on adhère à un parti pour faire de la politique, et plus encore si on prend des responsabilités. Actuellement, on a tellement dilué les contreparties (parce qu'elle étaient injuste : être bon en compta ne donne pas le droit de décidé de la politique du Parti) que des tâches ingrates sont effectuées sans aucune contrepartie.

On le retrouve au BN ou le seul poste où il y a toujours eu beaucoup de candidats est celui de Porte Parole (on est sous les feux de la rampe, on a beau être contre la personnification, ça reste grisant manifestement). A l'inverse, le secrétaire national a pris le rôle du secrétaire de bureau et de président d'association (moins celui de la représentativité externe). Un des défaut a été ce découpage assez inégal. On s'est d'ailleurs longtemps posé la question sur le rôle du DVI qui a été un rôle un peu auto définie par ses différents occupants (on arrive désormais à lui trouver une fonction mais les statuts ne le définissent pas exactement dans son rôle actuel).

Bref, suppression de la CN ou du mode électoral du BN, c'est à voir mais la question de savoir comment avoir plus de candidats au bureau est à mon avis l'essentiel aujourd'hui. Si on se disputait les postes du BN, ça ne serait pas

forcement une bonne chose, mais qu'il n'y ait plus personne, ça ne l'est pas non plus.

Mais je suis tellement d'accord !

|on peut imposer à quelqu'un d'être candidat

J'ose espérer que ce n'est pas une pratique pirate !

|L'un des point clef, c'était le "P" de CAP

Question con : Le P de CAP ça voulait dire quoi finalement ? #restersursafaim

Et sinon personne n'a pris en compte mon post sur la stigmergie mais ce n'est pas grave je ne vous en tiens pas trop rigueur, je suis juste un peu vexée c'est tout.

N'est-il pas possible, et je m'excuse si vous l'avez déjà dit, de décider d'un binome (paritaire c'est mieux) de trésoriers et que tous les autres postes soient régulièrement soumis aux votes des adhérents ?

Pouvons-nous intégrer une bonne fois pour toutes nos outils numériques au fonctionnement du parti ? Si aujourd'hui rien (ou presque) n'est indiqué dans les statuts et le RI au sujet des outils mis à disposition pour les débats, les réunions et les votes, c'est une erreur. En effet la loi ne prévoit pas d'indiquer tout ça dans les statuts ni dans le RI, mais si nous souhaitons développer un modèle de démocratie liquide par le biais de notre fonctionnement interne, si nous souhaitons entrer à pieds joints dans le 21ème siècle et si, de fait, nous souhaitons être le premier parti, la première association même probablement, à le faire, peut-être pourrions nous y intégrer nos outils, et peut-être que ça facilitera et nos échanges, et notre fonctionnement.

Je me disais, en lisant les statuts du parti pirate, que finalement ils n'étaient pas si différents des statuts des autres partis, voire pas forcément mieux. J'ai longuement étudié les statuts d'EELV par exemple. Ils ne sont certes pas un modèle à suivre (bourrés d'incohérences et impossible à appliquer la plupart du temps) mais ils font preuve d'une meilleure représentativité des adhérents dans le fonctionnement global que ceux du parti pirate, alors c'est sûr c'est complexe, par facile à comprendre du premier coup, mais si je compare avec ceux du PP, désolée les amis, mais niveau modèle démocratique ils l'emportent haut la main.

Il me semble, et c'est mon ressenti à la lecture du texte, que les statuts du PP ont été conçus sur la base du [modèle des statuts fourni par l'Etat](#).

C'est bien, parce que ça respecte les règles de la loi 1901, mais on peut faire vraiment mieux tout en respectant les règles de la loi 1901 et la jurisprudence associative, et en sortant du carcan statutaire basique auquel nous avons tous été habitués. Tout ça c'est la faute du gouvernement ! Mais finalement, je vous invite à lire [la loi 1901](#), l'une des plus courtes et des plus simples de toutes les lois de notre pays, et peut-être même de la planète, dont la plupart des articles un peu relous ont été abrogés...

Nulle part, dans la loi 1901, il n'est fait mention de l'obligation pour une association (ou un parti politique, qui a peu de choses près est régit par le même texte...) d'avoir un bureau, un Conseil d'Administration ou une Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire, nulle part il n'est indiqué que nous devons avoir des membres d'honneurs, des membres ayant payé quelque chose pour être considéré comme membres (mais je conçois que le statut d'adhérent soit important pour border un brin les votes), nulle part il est indiqué que nous devons conserver les noms des fondateurs inscrits quelque part, ni même les indiquer, nulle part il est écrit qu'il doit y avoir un secrétaire ou un trésorier qui s'appellent secrétaire et trésorier (même si c'est mieux légalement, plus compréhensible par les banques) ni que leur mandat doit durer un certain temps.

En gros si vous voulez appeler le trésorier "Père Noël", vous en avez complètement le droit

Si nous voulons organiser l'équivalent d'une AG tous les mois, grâce aux outils numériques c'est possible, la seule limite posée pour le moment c'est l'anonymat du vote, et le besoin qu'ont encore certains d'entre nous à voter sur un bout de papier physiquement, mais si nous souhaitons que tous les adhérents puissent prendre part aux votes de la Coordination Nationale (et ainsi plus besoin d'AG, ou alors si mais pas pour les mêmes raisons), rien ne nous en empêche, si nous souhaitons déléguer chaque mois ou chaque semaine ou pour une durée qui convient à tout le monde certains des travaux, rien ne nous empêche de le faire, si nous souhaitons que les membres du bureau soient simplement des représentants légaux de l'association et qu'ils n'aient aucun autre pouvoir de plus que les autres adhérents, si nous voulons que ces représentants soient changés tous les mois ou tous les trimestres, qu'à cela ne tienne, c'est possible, ça coutera un peu cher en frais de timbres, il faudra envoyer un PV tous les trimestres en Préfecture, eux auront du mal à suivre mais c'est possible, techniquement, sur le papier, c'est possible.

Dans ma conception très personnelle de la démocratie liquide, nous organiserions une coordination nationale par mois à laquelle chaque adhérent dispose d'une voix et avec un planning plutôt strict à respecter.

Une semaine avant, on ouvre les propositions de points à mettre à l'ordre du jour, appelons ces points les "thèmes". Chacun peut proposer un thème à tous les adhérents, et ceux qui obtiennent le plus de votes (ou likes ou soutiens comme on veut) se verront attribuer un temps de parole pour exposer leur thème dans la limite des 3 ou 4 heures que durera cette Coordination.

Au début de chaque coordination, les présents donnent le nom de celui ou celle qu'ils veulent voir à la présidence de la réunion (ou le binome, why not). Le binome président nomme ensuite un binome secrétaire qui prendra en note tout en direct sur un pad auquel seuls les secrétaires ont accès en écriture. Le binome président est responsable de l'attribution des tours de parole et du respect des temps de parole et de l'ordre du jour pendant la durée de la réunion.

Chaque réunion de la coordination, physique ou non, est filmée (ou enregistrée si elle n'est que sonore, mais on peut se permettre d'envisager de filmer je pense) et rediffusée en podcast sur notre site Internet. Tout le monde, adhérent ou non, peut voir (écouter) ou revoir (réécouter) ce qui s'est dit à l'envi.

Selon le thème, si un débat est nécessaire avant un éventuel vote, un sujet est ouvert sur Discourse (ou sur toute plateforme future permettant un débat construit et une présentation des arguments pour ou contre bien propre), chacun peut argumenter, adhérent ou non, pendant la durée du débat, qui varie de une semaine à ce qu'on voudra... Le débat est donc écrit et ne passe pas par la coordination nationale qui est juste le lieu de présentation des thèmes. Evidemment, ça laisse plus de temps de parole pour autre chose, et on peut envisager de réduire la durée des réunions, ou d'augmenter leur fréquence (une toutes les deux semaines ?).

Selon le thème, si un vote est nécessaire, l'adhérent ou le groupe d'adhérent à l'origine du thème (qui peut être un projet ou un point de programme ou ce qu'on veut) propose un délai de vote qui ne peut être inférieur à une semaine, les adhérents ont donc au minimum une semaine pour voter via Congressus (j'ai cru comprendre que c'était possible, je dois encore me familiariser à l'outil).

L'avantage de travailler sur une semaine minimum c'est que, normalement, grâce au code du travail qui existe encore, chacun dispose d'au moins 1 jour chômé par semaine, donc, normalement, tout le monde devrait avoir le temps de participer (d'autant qu'avec ce fonctionnement, la participation peut-être d'une heure par semaine maximum). Maintenant si malgré tout ça les adhérents ne veulent pas participer ce n'est plus notre problème, on n'oblige personne !

La coordination peut aussi proposer de déléguer des missions à des adhérents sur la base du volontariat. Le fait de réunir une coordination régulièrement permet d'éviter les "asshole" dont vous avez parlé, si quelqu'un ne fait pas son job, son mandat peut-être révoqué par les adhérents à la demande des adhérents en coordination, et la personne peut-être rapidement remplacée par un autre volontaire.

Si un thème impose une mission et qu'il n'y a pas de volontaire pour la mener, on peut se dire que c'est celui qui propose qui fait. Et s'il ne fait pas le thème est mis de côté, peut-être qu'un jour quelqu'un le trouvera dans la bibliothèque de thèmes qu'on aura construite, et s'en saisira à nouveau.

S'il y a plusieurs de volontaires, bah on crée un groupe ! Plus on est de fous plus on rit ! (et plus on a de chances d'aller au bout d'un projet). Le groupe peut élire un binôme responsable dont les missions seront de veiller au respect de la mission, des autres membres du groupe et de l'agenda.

On peut aussi se dire que les deux mandats légaux obligatoires (il faut être minimum 2 pour monter une association et pour la faire vivre légalement) sont renouvelés à l'occasion d'un AG qui aurait lieu tous les ans une fois par an (mais qui est finalement l'équivalent d'une coordination avec un nom différent).

Dans mon idéal démocratique, une personne dispose d'une voix, en permanence, on peut déléguer mais tout doit rester transparent, et j'espère que notre parti va tendre vers cela. Dans mon idéal démocratique aussi, en tous cas au sein de mon parti idéal, il n'y a plus d'anonymat du vote, du coup le vote électronique est facilité, transparent, et ça permet d'éviter quelques fourberies, mensonges ou manipulations comme j'ai pu voir dans mon précédent parti, et adieu les courants ou la représentativité, chacun vote selon son point de vue... On n'aura pas forcément un avis sur tout, mais on pourra donner notre avis sur tout, on ne voudra pas forcément être responsable de tout, mais on pourra se proposer quand on le souhaitera sur le sujet qu'on souhaitera proposer sans attendre que l'AG annuelle ait lieu, surtout dans une société où nous avons possiblement tout de suite...

Bref.

Je continue de boire vos paroles sur ce sujet que je trouve très très intéressant, et ça fera peut-être germer quelques idées dans mon esprit un peu tordu (quand je me relis je me dis que quand même je vais un peu loin, mais j'ai tellement d'autres propositions à vous faire, je vous épargne je trouve en fait, là).

N'est-il pas possible, et je m'excuse si vous l'avez déjà dit, de décider d'un binôme (paritaire c'est mieux) de trésoriers et que tous les autres postes soient régulièrement soumis aux votes des adhérents ?

Alors je répondrais mieux quand j'aurais plus de temps, MAIS je précise :

Il faudrait idéalement DEUX binômes. Un de responsables légaux (à la limite une personne) ... des secrétaires nationaux quoi en plus de la Trésorerie (ou un binôme serait aussi utile, je confirme).

Mais pourquoi donc, me répondras-tu avec vigueur ?

Parce que :

II. - Après l'alinéa 36
Insérer un alinéa ainsi rédigé :
« ... - Le fait pour un dirigeant de droit ou de fait d'un parti ou groupement politique de ne pas déposer les comptes du parti ou groupement qu'il dirige dans les conditions fixées à l'article 11-7 est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende.
http://www.senat.fr/amendements/commissions/2016-2017/581/Amdt_COM-35.html

Je précise que ce même amendement impose le dépôt des comptes à l'ensemble des partis (donc l'excuse de "Pas de mouvement sur le compte pendant cette année" ne fonctionne plus) :

Pour sanctionner réellement l'omission de tenue d'une comptabilité et son défaut de transmission à la CNCCFP par un parti ou groupement politique, cet amendement institue une sanction pénale à l'encontre du dirigeant de fait ou de droit qui

n'aurait pas rempli cette formalité. En outre, pour lever toute ambiguïté, cet amendement rend obligatoire la tenue d'une comptabilité pour tous les partis et groupements politiques, y compris donc les éventuels « micro-partis » qui ne bénéficient ni de l'aide publique, ni de dons ou cotisations de particuliers.

Maintenant, ses binômes peuvent être élus par l'ensemble des pirates quand même hein, mais pas de changement tous les trois mois quoi

Alors techniquement je ne vois pas où est le problème, mais d'un point de vue pratique en effet, on ne peut pas en changer tous les trois mois, après ça ne change rien au fait qu'on peut avoir deux responsables légaux et décider de ne pas les appeler trésoriers mais simplement "responsables légaux" et leur indiquer quelles sont leurs tâches grâce à un livret trop bien qui explique tout. Mais tu me répondras quand tu auras le temps

Question con : Le P de CAP ça voulait dire quoi finalement ? #restersursafaim

Politique

Et sinon personne n'a pris en compte mon post sur la stigmergie mais ce n'est pas grave je ne vous en tiens pas trop rigueur, je suis juste un peu vexée c'est tout.

Je l'ai perdu. Lien ?

Pouvons-nous intégrer une bonne fois pour toutes nos outils numériques au fonctionnement du parti ? Si aujourd'hui rien (ou presque) n'est indiqué dans les statuts et le RI au sujet des outils mis à disposition pour les débats, les réunions et les votes, c'est une erreur.

OUI!!

Je me disais, en lisant les statuts du parti pirate, que finalement ils n'étaient pas si différents des statuts des autres partis, voire pas forcément mieux. J'ai longuement étudié les statuts d'EELV par exemple. Ils ne sont certes pas un modèle à suivre (bourrés d'incohérences et impossible à appliquer la plupart du temps) mais ils font preuve d'une meilleure représentativité des adhérents dans le fonctionnement global que ceux du parti pirate, alors c'est sûr c'est complexe, par facile à comprendre du premier coup, mais si je compare avec ceux du PP, désolée les amis, mais niveau modèle démocratique ils l'emportent haut la main. Il me semble, et c'est mon ressenti à la lecture du texte, que les statuts du PP ont été conçus sur la base du modèle des statuts fourni par l'Etat.

Personne n'a pris le temps ou le courage de proposer une vraie réécriture des statuts du PP. Si tu t'en sens, just do it.

[...]

Si nous voulons organiser l'équivalent d'une AG tous les mois, grâce aux outils numériques c'est possible, la seule limite posée pour le moment c'est l'anonymat du vote, et le besoin qu'ont encore certains d'entre nous à voter sur un bout de papier physiquement, mais si nous souhaitons que tous les adhérents puissent prendre part aux votes de la Coordination Nationale (et ainsi plus besoin d'AG, ou alors si mais pas pour les mêmes raisons), rien ne nous en empêche, si nous souhaitons déléguer chaque mois ou chaque semaine ou pour une durée qui convient à tout le monde certains des travaux, rien ne nous empêche de le faire, si nous souhaitons que les membres du bureau soient simplement des représentants légaux de l'association et qu'ils n'aient aucun autre pouvoir de plus que les autres adhérents, si nous voulons que ces représentants soient changés tous les mois ou tous les trimestres, qu'à cela ne tienne, c'est possible, ça coûtera un peu cher en frais de timbres, il faudra envoyer un PV tous les trimestres en Préfecture, eux auront du mal à suivre mais c'est possible, techniquement, sur le papier, c'est possible.

Dans ma conception très personnelle de la démocratie liquide, nous organiserions une coordination nationale par mois à laquelle chaque adhérent dispose d'une voix et avec un planning plutôt strict à respecter.

Ça, ça me plaît beaucoup, et si on pouvait y rajouter une pincée de démocratie liquide, ça serait le top du top. Faut que je crée des issues sur Personae pour faire bosser l'Ektek à ce sujet. (Ektek qui va me haïr quand ils vont voir ce que je propose.)

Une semaine avant, on ouvre les propositions de points à mettre à l'ordre du jour, appelons ces points les "thèmes". Chacun peut proposer un thème à tous les adhérents, et ceux qui obtiennent le plus de votes (ou likes ou soutiens comme on veut) se verront attribuer un temps de parole pour exposer leur thème dans la limite des 3 ou 4 heures que durera cette Coordination.

Au début de chaque coordination, les présents donnent le nom de celui ou celle

qu'ils veulent voir à la présidence de la réunion (ou le binome, why not). Le binome président nomme ensuite un binome secrétaire qui prendra en note tout en direct sur un pad auquel seuls les secrétaires ont accès en écriture. Le binome président est responsable de l'attribution des tours de parole et du respect des temps de parole et de l'ordre du jour pendant la durée de la réunion.

Nickel

Chaque réunion de la coordination, physique ou non, est filmée (ou enregistrée si elle n'est que sonore, mais on peut se permettre d'envisager de filmer je pense) et rediffusée en podcast sur notre site Internet. Tout le monde, adhérent ou non, peut voir (écouter) ou revoir (réécouter) ce qui s'est dit à l'envi.

Autant l'enregistrement sonore me va, autant l'enregistrement simultané de X personnes chez elles devant leurs webcam (plus ou moins vêtues (les personnes, pas les webcam)) me semble être une idée pas très bonne et d'une utilité discutable. (De jardin.)

Selon le thème, si un débat est nécessaire avant un éventuel vote, un sujet est ouvert sur Discourse (ou sur toute plateforme future permettant un débat construit et une présentation des arguments pour ou contre bien propre), chacun peut argumenter, adhérent ou non, pendant la durée du débat, qui varie de une semaine à ce qu'on voudra... Le débat est donc écrit et ne passe pas par la coordination nationale qui est juste le lieu de présentation des thèmes. Evidemment, ça laisse plus de temps de parole pour autre chose, et on peut envisager de réduire la durée des réunions, ou d'augmenter leur fréquence (une toutes les deux semaines ?).

Moui... J'aime bien jusqu'au point "chacun peut argumenter, adhérent ou non". C'est à double tranchant. Oui, on obtient ainsi des points de vues autres, ce qui est très souvent intéressant. Mais on peut aussi se retrouver envahis de trolls.

Selon le thème, si un vote est nécessaire, l'adhérent ou le groupe d'adhérent à l'origine du thème (qui peut être un projet ou un point de programme ou ce qu'on veut) propose un délai de vote qui ne peut être inférieur à une semaine, les adhérents ont donc au minimum une semaine pour voter via Congressus (j'ai cru comprendre que c'était possible, je dois encore me familiariser à l'outil).

C'est tout à fait possible, ça a déjà été fait, lors d'ag précédentes.

[...]

La coordination peut aussi proposer de déléguer des missions à des adhérents sur la base du volontariat. Le fait de réunir une coordination régulièrement permet d'éviter les "asshole" dont vous avez parlé, si quelqu'un ne fait pas son job, son mandat peut-être révoqué par les adhérents à la demande des adhérents en coordination, et la personne peut-être rapidement remplacée par un autre volontaire.

Ok.

Si un thème impose une mission et qu'il n'y a pas de volontaire pour la mener, on peut se dire que c'est celui qui propose qui fait. Et s'il ne fait pas le thème est mis de côté, peut-être qu'un jour quelqu'un le trouvera dans la bibliothèque de thèmes qu'on aura construite, et s'en saisira à nouveau.

Ok.

S'il y a plusieurs de volontaires, bah on crée un groupe ! Plus on est de fous plus on rit ! (et plus on a de chances d'aller au bout d'un projet). Le groupe peut élire un binome responsable dont les missions seront de veiller au respect de la mission, des autres membres du groupe et de l'agenda.

Ok. (Même si parfois je doute 1. d'avoir assez d'actifs au PP pour en arriver à ce point 2. que la réussite des projets soit vraiment liée aux nombre de personnes qui y participent. Ca peut être très contre-productif, d'avoir un grand nombre de participants.)

On peut aussi se dire que les deux mandats légaux obligatoires (il faut être minimum 2 pour monter une association et pour la faire vivre légalement) sont renouvelés à l'occasion d'un AG qui aurait lieu tous les ans une fois par an (mais qui est finalement l'équivalent d'une coordination avec un nom différent).

Je croyais qu'il y avait une histoire de compte-rendus à valider une fois par an et à envoyer à la pref. Non? Et une histoire de comptes financiers à valider aussi.

Dans mon idéal démocratique, une personne dispose d'une voix, en permanence, on peut déléguer mais tout doit rester transparent, et j'espère que notre parti va tendre vers cela. Dans mon idéal démocratique aussi, en tous cas au sein de mon parti idéal, il n'y a plus d'anonymat du vote, du coup le vote électronique est facilité, transparent, et ça permet d'éviter quelques fourberies, mensonges ou manipulations comme j'ai pu voir dans mon précédent parti, et adieu les courants ou la représentativité, chacun vote selon son point de vue... On n'aura pas forcément un avis sur tout, mais on pourra donner notre avis sur tout, on ne voudra pas forcément être responsable de tout, mais on pourra se proposer quand on le souhaitera sur le sujet qu'on souhaitera proposer sans attendre que l'AG annuelle ait lieu, surtout dans une société où nous avons possiblement tout tout

|de suite...

Ok.

Désolée je viens de relire ce que je vous envoie ci-dessous, et c'est encore très long, mais il fallait que je précise quelques trucs...

|Je l'ai perdu. Lien ?

www.lilianricaud.com/travail-en-reseau/ressources/stigmergie/1

|Personne n'a pris le temps ou le courage de proposer une vraie téécriture des status du PP. Si tu t'en sens, just do it.

Bah oui je m'en sens, mais évidemment pas toute seule, donc qui veut participer lève la main ! Je vais continuer ça cet été (oui j'avoue j'ai déjà commencé à réfléchir après vous avoir écoutés et lus les uns les autres sur ce sujet).

|Autant l'enregistrement sonore me va, autant l'enregistrement simultanée de X personnes chez elles devant leurs webcam (plus ou moins vêtues (les personnes, pas les webcam)) me semble être une idée pas très bonne et d'une utilité discutable.
(De jardin.)

Le côté vidéo, ça peut être sympa si c'est une réunion physique, et on en aura très probablement mais à partir du moment où on décide que c'est enregistré, le format importe peu, audio ou vidéo, on peut faire soit l'un soit l'autre soit les deux comme on le sent.

|Mouï... J'aime bien jusqu'au point "chacun peut argumenter, adhérent ou non". C'est à double tranchant. Oui, on obtient ainsi des points de vues autres, ce qui est très souvent intéressant. Mais on peut aussi se retrouver envahis de trolls.

En effet, mais il ne faut pas se fermer pour autant. La modération sera forcément nécessaire... Il doit bien y avoir des bots pour éviter le spam ou les mots vulgaires, ou un moyen de signaler un post pour qu'il soit retiré rapidement. Si on doit rester entre adhérents pour certains débats, on peut aussi décider de l'ouverture ou non du débat en question.

|Ok. (Même si parfois je doute 1. d'avoir assez d'actifs au PP pour en arriver à ce point 2. que la réussite des projets soit vraiment liée aux nombre de personnes qui y participent. Ça peut être très contre-productif, d'avoir un grand nombre de participants.

Dans un futur proche, nous serons BEAUCOUP ! J'y crois.

Et non, je suis d'accord, on ne mène pas forcément un projet plus vite à plusieurs, ça dépend du projet et des personnes qui y travaillent...

|Je croyais qu'il y avait une histoire de compte-rendus à valider une fois par an et à envoyer à la pref. Non? Et une histoire de comptes financiers à valider aussi.

Il faut effectivement envoyer les modifications à la préfecture et à la banque pour les responsabilités légales, donc niveau pratique, oui c'est chiant de les informer tous les trois mois des changements, mais légalement, techniquement, c'est possible, une association a le droit de décider de changer ses responsables légaux tous les jours si elle le souhaite, ce qui implique qu'elle doit tous les jours produire un courrier à la Préfecture pour l'en informer, et que la préfecture n'arrivera jamais à suivre, qu'elle sera noyée sous les informations, que ce sera l'horreur pour elle de s'occuper du suivi des modifs de l'asso, et qu'elle va détester l'asso donc qu'il faudra faire super attention à tout le reste, mais l'asso en a complètement le droit, et la Préfecture pourra être exaspérée autant qu'elle le voudra, elle ne pourra pas empêcher une association d'agir comme ça... C'est la beauté de la loi 1901, si lire la loi vous ennuie, vous pouvez toujours lire [la page Wikipédia1](#) qui résume très bien les quelques **rare**s prérogatives d'une asso.

Evidemment, on peut trouver un juste milieu, mais dites-vous que légalement, vous pouvez changer autant de fois que prévu aux statuts vos responsables légaux, du moment que c'est prévu dans les statuts et que leurs noms et coordonnées sont systématiquement transmises à la préfecture, quant aux dépôts des comptes obligatoires, le fait de changer de trésorier 3 fois en une année, que ce soit prévu dans les statuts ou non, n'empêchera pas le parti de déposer ses comptes, j'ai déjà vu, vécu même, un parti changer de trésorier en cours de mandat, et il n'y a pas eu de problème pour les comptes, du moment que quelqu'un le fait tout va bien

Notez que la mention des noms des responsables légaux n'est pas obligatoire sur les statuts, prenez la version publique des [statuts d'EELV](#) par exemple, ce n'est écrit nulle part qui a signé qui a écrit ou quelque patronyme que ce soit, ce qui importe c'est que les statuts soient signés lorsqu'ils sont déposés en préfecture, et qu'un PV soit transmis à chacune des modifications de responsabilité légale. Lorsque tu changes les statuts tu renvoies la dernière version cosignée par les responsables légaux et le PV de l'AG de modification. Et si tu décides que ton AG s'appelle le Conseil des Adhérents (CA), ou l'Assemblée des Pirates (AP), ou encore le Grand Rassemblement Pirate Annuel (GRPA !), ou même l'Assemblée des Pères Noël (pour reprendre mon exemple précédent) c'est comme tu veux à partir du moment où c'est indiqué tel quel dans les statuts et qu'il s'agit bien du rassemblement qui décide des responsables légaux. Et tu peux décider que ces responsables soient élus par un petit comité élu par les adhérents, ou élus au sein du bureau par le bureau seul, en gros tu peux complètement ouvrir, ou complètement restreindre, il n'y a pas vraiment de règle claire à ce sujet...

Je reprends l'exemple d'EELV (parce qu'ils ont vraiment bossé leurs statuts pour en faire des un peu novateurs même si à mon sens ils se sont quand même un peu plantés), leur AG s'appelle le Congrès Fédéral, leur CA s'appelle le Conseil Fédéral et leur Bureau s'appelle le Bureau Exécutif. Ils ont tenté de créer des Commissions Thématiques pour déléguer les grands sujets : Commission LGBT, Commission Finances, ... il y en a plus de 10 comme ça, mais

bon, ça ne marche pas vraiment comme prévu parce que les commissions sont plus ou moins indépendantes dans leur fonctionnement selon qui est le Trésorier National, et du coup les membres, qui devraient normalement être adhérents au moins à la commission, et les responsables des commissions ne sont pas forcément adhérents au parti ce qui complique énormément leur gestion... Enfin il y a un vide statutaire à ce niveau, il me semble... Ensuite les écolos ont essayé d'ouvrir leur fonctionnement à ce qu'ils appelaient les "coopérateurs" qui sont comme des sympathisants sauf qu'ils paient 10€ pour montrer qu'ils sont sympathisants, contrairement aux adhérents qui doivent payer minimum 36, et les coopérateurs ne peuvent rien faire en fait, sauf participer aux réunions, ce que n'importe qui peut faire, sauf que les coopérateurs peuvent prendre la parole ! (comme n'importe qui en fait).

Ils devaient se réunir une fois par en dans ce qu'ils appellent une Agora, l'équivalent d'un Congrès au niveau parlementaire, un mélange entre le Conseil Fédéral et la coopérative, un grand rassemblement de 300 personnes normalement, mais la dernière Agora s'est tenue en 2012 et depuis plus rien... Faut dire, la coopérative ayant disparue en même temps que Dany Cohn-Bendit est parti, et les finances étant au raz des pâquerettes... Bref. Tout ça pour dire qu'on peut faire quasiment ce qu'on veut dans des statuts, du moment qu'à la fin il n'y a pas d'enrichissement personnel possible.

|la page Wikipédia qui résume très bien les quelques rares prérogatives d'une asso.

Y a quand même eu pas mal de remises en cause des statuts dans les précédentes AG (et/ou texte avortés avant soumissions aux AG). Je sais que j'avais entrepris un nettoyage que j'avais abandonné. J'y proposais notamment la suppression du paragraphe sur les membres fondateurs. Je proposais aussi des correction de grammaires qui permettait de comprendre le sens de certaines phrases... quelques trolls plus tard, je me suis attaché aux vrais trucs importants. De plus, la "procédure d'AG" (texte qui n'a plus été amendé depuis le CAP) ne permet aucune liberté au cours de l'AG ou de la consolidation des textes : donc s'il y a une réforme statutaire qui s'attaque à l'ensemble du corpus (statuts, RI), il va y avoir des incompatibilités avec d'autres motions annexe (par exemple réécrire le paragraphe sur les cotisations peut-être incompatible avec réviser le montant des cotisations). Chaque motion doit être ensuite travaillé pour envisager son incompatibilité hypothétique (et mise en concurrence qui est parfois discutable).

Bref, j'avais jeté l'éponge sur ce dossier et je ne reviens pas là dessus. Je ne participerai pas à la réécriture, sauf si la procédure d'AG est amendé (la procédure prévoit qu'elle peut être amendé à tout moment durant l'AG : donc un vote en début d'AG permettrait de la changer... mais si ça implique une plus grande souplesse il faut que ce soit compatible avec les votes par correspondance etc sinon jamais les pirates accepteront l'amendement). En tous cas, je milite pour plus de souplesse en AG mais que ce soit à la CN ou en local, je me sens un peu seul sur le sujet. Ça conduit à des textes parfois illisible ou inapplicables dans les statuts (l'héritage du CAP sur le coté bureaucrate de la procédure).

|Lorsque tu changes les statuts tu renvoies la dernière version cosignée par les responsables légaux et le PV de l'AG de modification.

Pour faire simple, si tu décide d'une "assemblée générale permanente", nous n'avons alors plus vraiment besoin de statuts. Il faut une adresse (une ville), un objet social, l'enregistrement des adhérents, la désignation des mandataires et la convocation d'AG en gros. En AG "permanente" (comprendre tous les jours, toutes les semaines ou même à la limite tous les mois), vu qu'il y a des AG tellement régulières, la structure est censé évoluer en fonction des besoins à chaque AG.

A l'inverse des AG annuelles ou biennales, où les statuts prévoient des situations improbables car en un ou deux ans, beaucoup d'impondérables peuvent survenir. C'est d'ailleurs pourquoi le RI est joint aux statuts et qu'en général, il peut être amendé par ce qui fait office de CA (ici, la CN a le droit de le faire, mais elle se refuse à le faire en faisant du zèle sur l'interprétation des statuts). On a donc plus une grande différence entre statuts et RI et viennent s'ajouter aux statuts des points de détails ou conjoncturels qui devraient être au RI.

Je ne sais pas cependant s'il faut rapprocher les AG (tous les mois ?) ou si au contraire il ne faudrait pas les espacer à deux ans (ou 1 an avant la prochaine échéance électorale importante, à une date définie à l'AG précédente). L'avantage d'espacer serait d'avoir des statuts plus léger (on se contente de poser les grands principes démocratique -notamment-), et entre les AG, on vote le programme, la stratégie et notre fonctionnement interne de manière plus souple (on pourrait par exemple interdire la modification de la DPG hors AG, et que certains points clefs de l'équilibre fondateurs de notre parti). Ce que je reproche aux dernières AG, c'est une organisation très défaillante. On a quand même une codec qui a dit que l'AG n'était pas conforme mais qu'elle validait quand même (ok... mais alors pourquoi se faire chier ?). Avoir plus de temps pour programmer les AG est une chose intéressante (faut quand même pas transformer nos AG en appuyer sur like facebook, ça serait quand même assez contraire à nos valeurs). A l'inverse, adapter nos stratégies régulièrement (sort de "run" pour ceux qui connaissent la gestion de projet), permettrait d'avoir toujours une structure au poil.

Par exemple la DPG n'a pas besoin d'être amendé plus d'une fois par élection importante. Faudra le refaire pour les européennes si on y va. Ou pour les municipales. D'ici là, le texte n'est pas limitant donc autant s'attacher à d'autres sujets sur le fond.

|le fait de changer de trésorier 3 fois en une année, que ce soit prévu dans les statuts ou non, n'empêchera pas le parti de déposer ses comptes, j'ai déjà vu, vécu même, un parti changer de trésorier en cours de mandat, et il n'y a pas eu de problème pour les comptes, du moment que quelqu'un le fait tout va bien

J'ai vécu en 2013 plusieurs changements de trésoriers et bureau AF sur le mandat et c'était juste invivable. Le soucis, c'est qu'une compta qui n'est pas tenue à jour au jour le jour ne pose problème qu'au moment du dépôt des comptes. Donc à qui reprocher des comptes non conformes (ou pire, des opérations comptables illégitimes) si le bilan

de fin d'année est sanctionné par le commissaire au compte ? => Au dernier (celui qui se sera tapé le plus de boulot par il aura consolidé les comptes... pas très cool).

|Je sais que j'avais entrepris un nettoyage que j'avais abandonné.

Il y a moyen de connaître le contenu de tes propositions ?

|la structure est censé évoluer en fonction des besoins à chaque AG

J'ajoute que du coup, avec l'équivalent d'une AG tous les mois, par exemple, tu peux n'envoyer les modifications de responsables légaux ou des statuts en préfecture seulement lorsqu'elles interviennent. Et on n'est pas obligé de remettre en cause systématiquement tout ça, mais effectivement ça assoupli le fonctionnement, et ça fluidifie la structure et les prises de décision.

|Je ne sais pas cependant s'il faut rapprocher les AG (tous les mois ?) ou si au contraire il ne faudrait pas les espacer à deux ans (ou 1 an avant la prochaine échéance électorale importante, à une date définie à l'AG précédente)

On peut aussi décider d'une durée de mandat pour certains mandats. Genre on élit le Trésorier une fois par an, et à la date anniversaire, ou tous les 2 ans si vous préférez, on remet le mandat en cause, ça n'empêche pas d'avoir des comptes-rendus réguliers... Enfin tout ça se discute évidemment !

| (faut quand même pas transformer nos AG en appuyer sur like facebook, ça serait quand même assez contraire à nos valeurs)

Je ne vois pas en quoi cliquer sur un pouce en l'air (pas sur Facebook mais sur un outil qui aurait ce pictogramme pour donner un avis) serait contraire à nos valeurs. Le pouce en l'air reste un signe universel d'approbation. Faut savoir s'adapter à l'époque dans laquelle nous vivons

|=> Au dernier (celui qui se sera tapé le plus de boulot par il aura consolidé les comptes... pas très cool).

Je ne dis pas qu'il faut changer de trésorier tous les matins, je dis juste que ce n'est pas limitant, et que c'est possible. A mon avis, changer de trésorier tous les 2 ou 3 ans c'est une bonne chose, mais pour les autres mandats qui n'ont pas de responsabilité légale on peut se permettre plus de modifications.

|L'avantage d'espacer serait d'avoir des statuts plus légers (on se contente de poser les grands principes démocratique -notamment-)

Déjà on peut commencer par différencier deux choses :

- La réunion de tous les adhérents pour les modifications des textes et des mandats légaux (je suis partisane d'oublier le terme d'AG parce que ça peut induire en erreur si on décide que cette réunion peut-être convoquée au besoin)

- La réunion de tous les adhérents pour le fonctionnement habituel et normal du parti (et je suis partisane d'abandonner les termes Coordination Nationale et Bureau, parce que pareil)

Et pour ces deux réunions on peut choisir de n'avoir qu'un seul et même nom, juste que pour la première on décide longtemps à l'avance qu'il faut la tenir, longtemps = temps prévu aux statuts ou dans le RI).

Domage, vraiment, @Mistral, que tu ne veuilles pas participer aux travaux, ton aide et ton expertise auraient été les bienvenus, mais si tu peux nous transmettre ceux que tu avais fait par le passé, on prend

Et voici les statuts d'En Marche <https://en-marche.fr/charte.pdf>, une merveille de vacuité où la représentativité est maîtresse, il y a toutefois quelques petites tournures intéressantes mais ça reste aussi plat qu'une planche à pain, voire aussi creux que le gouffre de Padirac.

J'ai bien aimé le "il peut y avoir un RI", et l'utilisation du verbe "pouvoir" à chaque occurrence d'un possible RI, en gros, sans RI, les statuts ne prévoient pas grand chose. Et dans le RI, qui est juste après les statuts, il y a pas mal de blancs, c'est très intéressant à étudier. Vous me direz, le mouvement est très récent, ils n'ont pas encore fait le tour des manques de leurs textes fondateurs, mais ça laisse perplexe comme modèle, purement vertical. Ce qui serait énorme serait de reprendre les textes points par points et de rédiger l'inverse et de voir ce que ça donne...

Je serais très curieuse de mettre la main sur ceux de la FI, introuvables, ça va faire 4h que je cherche.

|Domage, vraiment, @Mistral, que tu ne veuilles pas participer aux travaux, ton aide et ton expertise auraient été les bienvenus, mais si tu peux nous transmettre ceux que tu avais fait par le passé, on prend

Pas vraiment que je ne veux pas. D'ailleurs je me trouve plutôt super actif sur ce topic (et les autres : je vais espacer un peu plus mes réponses pour laisser de l'air peut-être). C'est plutôt que c'est un chantier énorme que de réécrire les statuts autrement sans en dénaturer le fond... PUIS de devoir amender touche par touche le fond. C'est la méthode la plus propre mais elle est impossible techniquement.

La méthode la plus praticable serait d'écrire une nouvelle trame de A à Z à partir d'un vote article par article (ou bloque par bloque) avec mise en concurrence. Cependant, pour faire ça, il faut accepter que les statuts soient amendés

au cours de l'AG afin de recréer les petits liens entre les propositions. Un bloc qui serait voté en même temps qu'un autre bloc qui n'a plus de raison d'être devrait permettre une fusion des deux idées générales et un vote de consolidation. Sauf qu'on ne peut pas avec la procédure d'AG.

Les propositions que j'avais faites étaient sur l'ancien forum. Je ne crois pas qu'on puisse les retrouver. Par contre t'inquiète pas, même si je ne participerai pas à supprimer les membres fondateurs (car je considère que ça n'a aucun impact concret même si évidemment j'y suis favorable), y a pas mal d'autres points où je participerai.

A mon avis, changer de trésorier tous les 2 ou 3 ans c'est une bonne chose, mais pour les autres mandats qui n'ont pas de responsabilité légale on peut se permettre plus de modifications.

Depuis la réforme de 2012, je ne crois pas qu'on ait eu un binôme de trésorier qui tienne une année entière. La solution de faire voter le bureau par la CN se basait d'ailleurs sur un soucis de renouvellement plus souple entre les AG. Y a d'autres moyens de faire mais je maintiens qu'on a avant tous des soucis avec la motivation (pas assez de candidats) et la compétence (des personnes en postes qui s'épuisent ou qui démontre une compétence à justement ne pas s'épuiser qui impressionne le commun des adhérents). Des solutions peuvent être apportées (formation, forme de contrepartie, aide de prestataires ou d'employés) : ça demande des sous mais aussi de changer notre rapport aux tâches ingrates (arrêter de dire qu'on peut faire tout en DIY lorsque c'est manifeste qu'on a besoin d'une aide externe - ou parce qu'on a d'autres choses à foutre). Je tombe moi même souvent dans ce travers, c'est un constat collectif.

Je ne vois pas en quoi cliquer sur un pouce en l'air (pas sur Facebook mais sur un outil qui aurait ce pictogramme pour donner un avis) serait contraire à nos valeurs. Le pouce en l'air reste un signe universel d'approbation. Faut savoir s'adapter à l'époque dans laquelle nous vivons

Je n'ai pas été assez explicite. Pour moi, la démocratie, c'est cette définition là :

<> (P. Ricoeur)

En découle que l'important est d'arriver à discuter et à élaborer des décisions. J'ajoute aussi que le *moment* de la prise de décision est un point clef (voter une loi sur la lutte contre le terrorisme juste après un attentat, c'est le pire moment). Pour ramener ça à nos considérations internes, ça veut dire :

- Un ordre du jour, une réunion strictement préparé par les intervenants, des comptes-rendus
- Des réunions intermédiaires par groupe d'intérêt ou juste de co-construction collective du consensus
- Des décisions qui n'appuient pas leur légitimité sur la seule majorité quantitative (une décision qui plait à une majorité peut-être une décision qui nuit plus que de raison à une minorité ; les portes de sorties sont des impasses : oppression, conflits, scission)

J'appelle ça le "like facebook" par rapport aux civics techs (technologies civiques) où souvent la forme de l'outil prend le pas sur le fond du résultat attendu. Pour faire une consultation, on va mettre l'accent sur toutes les méthodes de vote possible, tous les points de non blocages à la participation au vote la plus large. Or souvent ça omet l'importance de ce que je décris plus haut sur la complétude du processus démocratique. Le vote est une des possibilités, la manière de le comptabiliser peut améliorer son acceptabilité mais la démocratie ce n'est pas que ça.

L'autre analogie avec facebook, ce sont des biais dans la lecture des choses :

- Un sujet clivant va être fortement mis en avant indépendamment de son importance : on peut se retrouver à débattre des plombs d'un sujet qui n'a aucune importance alors que sur un sujet qui fait consensus et qui est capital, on aura tendance à le négliger car il génère moins d'"interaction" (le pousse) => base du modèle économique de fb mais aussi de tout système de civics techs qui appuierait son bilan uniquement sur l'interaction (et le plus souvent, le vote).
- On pousse l'utilisateur à se conformer à la technologie et sa créativité est muselé par un système bureaucrate et algorithmiques : des calculs (complexes ou non mais la "machine" bureaucratique l'est toujours) sont effectués et son déclaré de ce fait incontestable. La légitimité de la décision se base sur la complexité technologique (le côté "smart" du like) et pas sur un regard en arrière sur son adéquation avec l'arbitrage des contradictions qui concilie les aspirations individuelles.

Bref, je pourrais en parler un long moment, et d'ailleurs je dois préparer une intervention fin novembre à ce sujet (et ça me passionne même si je suis critique sur certains résultats), on pourra en causer à part. Enfin voici pour une explication "sur le pousse" !

Alors j'ai du rater ce compte-rendu de la @CODEC. Est-ce que quelqu'un aurait le lien, s'il vous plait ?

Message de la codec du 10 août 2016 :

malgré les réserves soulevées sur l'inadéquation de ce déroulement avec certains points de nos statuts et RI, la CODEC estime que les décisions votées lors de cette AG l'ont été avec suffisamment de garantie démocratique pour l'ensemble des adhérents du Parti Pirate Français.

[...]

Par souci de cohérence et pour éviter toute contestation future, il conviendra de voter une mise à jour des statuts et RI lors de la prochaine AG.

RI/Statut sont en "inadéquation" avec ce qui a été fait. La faute aux Statuts/RI. Hum... J'avoue que mieux vaut laisser chacun juge de la signification de tout ça. Et mieux vaut effectivement que le compte-rendu n'ai pas été archivé (manifestement, sauf si quelqu'un en trouve le lien ?).

En tant que trésorier pour la deuxième année, je peux confirmer qu'il n'y a pas grand monde qui veut prendre ma place

Je pense qu'il faut assumer le côté purement technique et exécutif du bureau, c'est à dire qu'il ne doit avoir aucun pouvoir de décision sans en référer à l'ensemble des pirates.

Je prends exemple des législatives où beaucoup de dépenses ont été engagées. Si j'avais été procédurier, on aurait pas dépensé grand chose car j'aurais dû demander à chaque dépense l'autorisation de la CN et des dépenses ont été faites alors qu'il n'y avait pas d'argent officiellement alloué pour une circonscription mais j'avais pas vraiment le choix car il n'y avait plus le temps. Je pense qu'il faut prévoir la possibilité de mandater une personne avec un tache bien précise (par exemple le R39 pour les législatives).

L'idée d'une coordination représentative (ou autre nom) me dérange un peu car on ne devrait avoir qu'une ligne politique donc ça sert à rien d'avoir un groupe représentatif si on est sensé être tous d'accord.

Cela dit il faut bien que le bureau (dont l'existence me semble inévitable) doit être contrôlé. On peut imaginer une sorte de conseil tiré au sort (géré par la CODEC pour que ça soit un minimum encadré) qui devra contrôler que le bureau ne prend pas trop d'initiatives contraires aux textes votés en AG.

Concernant l'AG continue/permanente, je proposerai une organisation hybride ; toutes décisions pourra être prise en AG continue (reste à discuter de son organisation) mais toutes ces décisions seront provisoire devront être confirmées par l'AG annuelle ce qui permet à la fois de pas être inactif en attendant l'AG tout en laissant l'AG annuelle souveraine avec des amendements qui auront été potentiellement travaillés et éprouvés pendant une année.

L'idée d'une coordination représentative (ou autre nom) me dérange un peu car on ne devrait avoir qu'une ligne politique donc ça sert à rien d'avoir un groupe représentatif si on est sensé être tous d'accord.

Spoiler : on est pas tous d'accord.

Le codex Pirate, les grandes valeurs, la DPG, c'est bien beau, mais sur les méthodes d'application, il y a quasiment autant d'idées que de Pirates. Et ça c'est juste pour le programme lui-même. Mais ya aussi tout le reste. Déjà, on arrive à ne pas être d'accord sur s'il faut se présenter aux élections alors qu'on est un parti politique...

Bjour,

alors j'ai pas tout suivi mais je voudrais corriger quelques affirmations ayant été parti prenante à 2 fonctions dans cette discussion (tresorier / CODEC)

Trésorier

Effectivement Il n'y a jamais eu de binôme réel !

j'ai pris en charge la compta AFPP début 2013 (reprise de 2011/2012 en catastrophe) et jusqu'à fin 2016 ou j'ai dit stop, a part coup de main de @larose75 et @npetitdemange personne ne c'est présenté pour être trésorier et maintenant encore c'est @Natouille qui assure seule l'AFPP changer les statuts clarifiera la situation mais ne fera pas venir des volontaires.

CODEC

le message du 10 Aout 2016 a été envoyé à tous les adhérents à jour de cotisation;

et il ne faut pas en tronquer une partie sinon on peu lui faire dire n'importe quoi

Bonjour,

Nous CODEC avons invité il y a 1 mois chacun des membres à jour de cotisation de contrôler la prise en compte de leur vote et les résultats de cette dernière AG pour, éventuellement, nous faire part d'irrégularités .

Certains points nous ont été communiqués :

- * 1) Le fait que le scrutin ne soit pas complètement anonyme
- * 2) L'aspect électronique de ce scrutin
- * 3) L'absence de membres de la CODEC

Les points 1 & 2 ont été annoncé par lettre aux adhérents avant l'AG, sans soulever aucune interrogation ni objection.

Tout a été longuement expliqué et justifié .

Pour le point 3 , le vote était dématérialisé , donc sans dépouillement manuel papier , le contrôle se fait à posteriori.

La CODEC n'a donc pas eu besoin de dépêcher de scrutateurs pour une présence physique.

Pour info, 2 membres de la CODEC on t suivi l'AG sur internet avec Personæ/Congressus et mumble.

La CODEC constate que cette AG s'est déroulé e conformément à ce qui avait été annoncé par les organisateurs.

De plus aucune irrégularité n'a été constaté e sur le dépouillement des voi x .

Donc, malgré les réserves soulevées sur l'inadéquation de ce déroulement avec certains points de nos statuts et RI,

la CODEC estime que les décisions votées lors de cette AG l'ont été avec suffisamment de garantie démocratique pour l'ensemble des adhérents du Parti Pirate Français.

Conclusion : La CODEC valide l'AG des 25 et 26 juin

Préconisation :

Ce type de scrutin ne saurait être utilisé systématiquement, notamment pour ce qui est des élections internes, néanmoins il convient parfaitement pour décider d'éléments de programme ou d'avenants aux statuts comme ça a été le cas ici.

Par souci de cohérence et pour éviter toute contestation future, il conviendra de voter une mise à jour des statuts et RI lors de la prochaine AG.

CODEC

Un ordre du jour, une réunion strictement préparé par les intervenants, des comptes-rendus

Jusque là ça va. Mais ça fait partie de l'organisation et de la rigueur qu'il faut avoir pour que ça fonctionne.

Des réunions intermédiaires par groupe d'intérêt ou juste de co-construction collective du consensus

Oui, seulement si ces réunions ne prennent pas de décision qui engagent tout le parti, ou que s'il y a des décisions de ce genre, elles doivent être soumises à l'accord général. Mais comme je le disais plus haut, il y a une nécessité de délégation sur tout un tas de trucs sinon on n'avance pas !

Après il y a sans doute un moyen de consulter en urgence dans le cadre d'un communiqué de presse par exemple.

Des décisions qui n'appuient pas leur légitimité sur la seule majorité quantitative (une décision qui plait à une majorité peut-être une décision qui nuit plus que de raison à une minorité ; les portes de sorties sont des impasses : oppression, conflits, scission)

Sur ce point là je suis en désaccord. Si une décision est prise à la majorité, d'autant plus si cette majorité est majorée d'un certain nombre de points (on peut décider que certaines grosses décisions doivent être prises à 70% ou 60%), c'est que personne n'a été en capacité de prouver ou de convaincre suffisamment de monde qu'elle est nuisible. Je trouve que laisser une minorité décider à l'encontre d'une majorité serait davantage sujet à une forme d'oppression, à la naissance de conflits et à des possibles scissions, et surtout à de nombreuses déceptions.

Le vote est une des possibilités, la manière de le comptabiliser peut améliorer son acceptabilité mais la démocratie ce n'est pas que ça.

Non, la démocratie ce n'est pas que ça, et je n'ai jamais dit ça. Mais parfois, certains sont davantage capables que d'autres de mettre des mots sur des idées, et pour certains c'est plus facile d'émettre une approbation en cliquant sur un cœur ou un pouce levé. Et pour certains processus, comme par exemple l'élaboration d'un ordre du jour, on peut décider qu'un point proposé par un adhérent sera abordé plus qu'un autre parce qu'il aura reçu plus de pouces levés

Mais non, en effet, la démocratie ce n'est pas que des pouces levés et des cœurs, et je ne pense vraiment pas avoir prétendu ça

Je dis juste qu'à un moment, il y a des choses qui peuvent être simplifiées, et qu'il ne faut surtout pas s'en priver, mais tout ce qui ne peut pas l'être, et nous sommes d'accord qu'il y a des sujets qui ne peuvent pas être décidés par des pouces en l'air, doit être soumis au débat sous un autre système. Mais je suis convaincue que nous en avons les moyens, au moins techniquement, sinon que nous les aurons bientôt !

Et tout comme @Mistral, je vais tâcher de moins intervenir, mais, vous l'aurez sans doute compris, ce sujet de la gouvernance des partis politiques me passionne depuis plusieurs années maintenant...

Je suis en train de penser, on peut aussi décider que les responsables légaux soient bien plus que 2, genre 10. Et là ça peut donner lieu à un grand comité décisionnel élu par ce qui tiendra lieu d'AG dans le futur, et qui auront tous voix au chapitre lors des décisions qui engagent le parti, qui pourrait être l'équivalent d'un Bureau. Avec la seule condition que pour prendre une décision ils doivent tous être d'accord, à l'unanimité. C'est le genre de truc qui peut bloquer une mauvaise décision, mais pas toutes les bonnes décisions, sauf à y avoir un troll, et dans ce cas on peut aussi demander sa révocation, mais tout ça, le nombre, le mode de fonctionnement et de nomination doit être écrit quelque part sur les statuts, voire sur le RI.

Plutôt d'accord (dans le cas où l'unanimité est requise), seul bémol, est-ce qu'il faut prévenir la préfecture chaque fois qu'un des membres du "grand comité décisionnel" change ?

Spoiler : on est pas tous d'accord. Le codex Pirate, les grandes valeurs, la DPG, c'est bien beau, mais sur les méthodes d'application, il y a quasiment autant d'idées que de Pirates. Et ça c'est juste pour le programme lui-même. Mais ya aussi tout le reste. Déjà, on arrive à ne pas être d'accord sur s'il faut se présenter aux élections alors qu'on est un parti politique...

Évidemment on n'est pas tout le temps d'accord. Je vais préciser ma pensée. Par exemple au PS les différents courants sont représentés proportionnellement or je trouve ça absurde pour un parti politique. D'ailleurs on l'a bien vu sous Hollande où tout les députés devaient soutenir le gouvernement même s'il n'était pas d'accord ou encore pendant la primaire où beaucoup ont refusé de soutenir Hamon et sont allés soutenir Macron. C'est dans ce sens là que je disais qu'une coordination représentative n'a pas de sens.

Cela dit au delà de la ligne politique, il y aura toujours des désaccords mais il faut arriver à un consensus. L'exemple des prochaines élections est très bon car la décision ne sera pas prise au niveau national car un parti politique ne se présente pas aux élections ce sont les militants qu'il le font, cette décision doit donc être prise localement.

D'ailleurs pour les européennes, les avis "contre" sont du genre : "je ne participerai pas activement mais si vous voulez y aller, allez-y".

Dans les faits, il faut parfois prendre une décision rapidement et il est difficile de faire une AG pour chaque décision, les coordinateurs sont censés connaître l'avis de leur section, idéalement en après une discussion interne à la section. Mais avec internet et des outils adaptés, on peut supprimer cet intermédiaire qu'est le coordinateur. C'est pour ça qu'il faut développer les consultations vers les adhérents grâce à des outils de démocratie liquide, son organisation et ses modalités restent à trouver par la pratique pour la plus grande efficacité mais à mon avis c'est l'objectif qu'on doit se donner..

Je suis en train de penser, on peut aussi décider que les responsables légaux soient bien plus que 2, genre 10. Et là ça peut donner lieu à un grand comité décisionnel élu par ce qui tiendra lieu d'AG dans le futur, et qui auront tous voix au chapitre lors des décisions qui engagent le parti, qui pourrait être l'équivalent d'un Bureau. Avec la seule condition que pour prendre une décision ils doivent tous être d'accord, à l'unanimité. C'est le genre de truc qui peut bloquer une mauvaise décision, mais pas toutes les bonnes décisions, sauf à y avoir un troll, et dans ce cas on peut aussi demander sa révocation, mais tout ça, le nombre, le mode de fonctionnement et de nomination doit être écrit quelque part sur les statuts, voire sur le RI.

Pour que le coup, je vois pas trop l'intérêt d'un comité décisionnel, surtout que ça me semble aller contre l'idée d'une démocratie liquide. De plus l'unanimité donne un pouvoir de veto à une personne, c'est jamais bon, surtout si on dit que son existence serait fondé sur la nécessité de pouvoir prendre des décisions dans l'urgence, j'en reviens à l'objectif de démocratie liquide.

Pour éviter de parler un peu dans le vent, je propose que chacun donne des exemples précis (réels ou fictifs) où l'organisation actuelle (en théorie ou en pratique) pose problème et qu'on propose des solutions concrètes à chaque exemple.

Je commence :

En tant que trésorier, lors des législatives, j'ai dû faire des dépenses alors que les règles de partage n'avait pas été clairement définies et les personnes pouvant me demander d'engager les dépenses n'avait pas été réellement nommées. Alors que l'objectif des législatives avait été données il y a bien longtemps. Problème que j'aurais dû voir venir.

Proposition de solution :

Donner les pleins pouvoirs au trésorier ou alors définir clairement les règles d'engagement de dépense lors d'une élection avec la possibilité de désigner une personne avec un mandat clairement défini dans le temps et l'action, par exemple les impressions R39 pour tel élection. Ce qui peut se traduire dans les statuts par la possibilité d'un mandat impératif qui pourra avoir autorité sur le BN (à préciser avec les limitations nécessaires). D'ailleurs il me semble que les budgets des sections locales ne sont pas définis dans les statuts mais dans le RI.

De plus l'unanimité donne un pouvoir de veto à une personne, c'est jamais bon, surtout si on dit que son existence serait fondé sur la nécessité de pouvoir prendre des décisions dans l'urgence, j'en reviens à l'objectif de démocratie liquide.

Pour moi, si le "grand comité décisionnel" est un minimum représentatif et si ses membres n'abandonnent pas volontairement leur droit de veto, on obtiens un blocage quasi-permanent, ce qui est extrêmement souhaitable.

C'est bien plus simple d'avoir une délibération dans l'urgence à 10 qu'avec l'ensemble des pirates (ou du moins ceux qui sont délégués pour cette décision). Mais comme la règle de l'unanimité permet de prendre une décision uniquement dans les cas où tous sont d'accord, on peut supposer que la décision fait consensus (ou est au moins majoritaire) dans le parti dans son ensemble. C'est bien sûr utile uniquement dans le cas où la démocratie liquide (qui est déjà plus rapide que bien des systèmes) est trop lente pour prendre une décision de bon sens.

À titre personnel, je suis pas super fan de ce système, mais si ça devait se faire, pour s'assurer que les membres

du comité soient représentatif et aient toujours un avis bien divergent comme il faut (sauf exception) une élection en un tour, sans circonscriptions ou autres artifices, où les 10 pirates ayant le plus de voix seraient élus serait une bonne solution (le tirage au sort c'est pas génial pour une responsabilité légale et on est pas assuré de représenter toutes les minorités).

C'est bien plus simple d'avoir une délibération dans l'urgence à 10 qu'avec l'ensemble des pirates (ou du moins ceux qui sont délégués pour cette décision).

Justement, d'expérience c'est pas simple du tout, je dirais quasi impossible, surtout quand il faut que les dix personnes soient joignables et disponibles. Dans le cadre d'une démocratie liquide on peut imaginer imposer à chaque pirate de déléguer sa voix pour une décision urgente (reste à qualifier ce qu'est une urgence) et étudier la mise en place et la révocabilité de cette délégation. Ce qui correspond à comité décisionnel à la sauce démocratie liquide et qui donnera son avis que dans les cas d'urgence, j'insiste sur ce dernier point. Si un membre n'est pas capable de désigner une personne pour cette délégation d'urgence, son avis ne pourra pas être pris en compte, ce qui est le cas aujourd'hui.

L'inscription à la préfecture des membres de ce comité ne me semble pas vraiment utile mais je ne suis pas juriste, il y a peut-être un intérêt que je ne vois pas.

Pour ce qui est de la difficulté à s'organiser, je considérerais sa facilité comparée à la procédure plus normale proposée par Florie avec une convocation à faire une semaine avant le vote. Pour la joignabilité et la disponibilité, congressus permet de ne pas être tous là en même temps.

Néanmoins, je trouve que c'est une meilleure proposition que tu fais là. Je pense qu'un quorum en pirates étant au moins représentés par une délégation serait souhaitable pour ce genre de décision et qu'il faudrait définir la méthode pour vérifier qu'une décision est urgente.

où les 10 pirates ayant le plus de voix seraient élus serait une bonne solution (le tirage au sort c'est pas génial pour une responsabilité légale et on est pas assuré de représenter toutes les minorités).

Ça ne représenterait que le courant majoritaire.

Si tu veux 10 pirates, il est préférable de procéder par vote unique transférable (en gros tu classe les candidats, si ton candidat favori a déjà assez de voix ou est éliminé ton vote se transfère sur celui d'après).

Non, si tu fais par vote unique transférable, tu vas avoir les 10 pirates faisant le plus consensus, alors que le but est de favoriser le dissensus.

Si chacun a une seule voix, les pirates 1, 2 et 3 vont être issus des courants majoritaires (et remporter disons 50% des voix à eux 3) alors que les suivants seront élus par de petites minorités (quelques % chacun).

Un exemple. On pose 100 pirates avec 32 pirates du courant de pensée A, 28 de B, 20 de C, 10 de D, 6 de E et 4 de F pour 5 sièges disponibles.

Avec un vote unique transférable, tu vas encourager à avoir plusieurs candidats ayant les mêmes idées étant donné qu'ils ne se font pas concurrence. Tu auras donc comme élus en théorie 2 membres de A et 2 membres de B et un C. Si tu comptes les transferts des autres le résultat va un peu varier et peut être que tu auras un D, E ou F élu à la place d'un B.

Avec un système volontairement tout pourris comme j'ai proposé, tu auras comme élus théoriquement un A, un B, un C, un D et un E (et F trop minoritaire pour être représenté).

Par contre, si les membres de A et B optimisent leurs votes en secret en présentant plusieurs candidats et en répartissant leurs votes à l'avance, ce qui est risqué, dans ce cas là, on revient, au pire, à 3 A et 2 B, mais c'est peu probable que ça marche.

Bien sûr, avec 10 représentants, tu exacerbés encore plus la représentation des minorités et là, tu as de bonnes chances que même avec leurs 4 pirates l'élu du clan des F pourra bloquer n'importe quelle décision même si 96% des pirates sont d'accord. C'est pas magnifique ça ?

Alors je pensais que dans le système que tu proposais on pouvait voter autant de fois que de candidats.

Là dans le système que tu propose il y aura une grosse part de stratégie, chaque camp doit à la fois s'organiser et estimer avec un bonne précision le nombre de votants. Les votant on tout un travail stratégique à faire, il doivent se coordonner pour éviter qu'un de leur candidat ne soit largement élu et un autre n'ai pas assez.

En STV (vote unique transférable), tu classes les candidats, il y aura donc une représentation proportionnelle.

Dans ton système, si chaque camps est omniscient et parfaitement coordonné, on a en effet de la proportionnelle, mais ce n'est pas le cas et ton système de vote favorisera les meilleurs en maths, sondages et les plus coordonnés.

| Dans ton système, si chaque camps est omniscient et parfaitement coordonné, on a
| en effet de la proportionnelle, mais ce n'est pas le cas et ton système de vote
| favorisera les meilleurs en maths, sondages et les plus coordonnés

C'est tout à fait ça. On obtiens une proportionnelle si tous sont omniscients, coordonnés et bons en math.

Comme on est trop mauvais pour bien se coordonner en collectif, il est très probable que les résultats s'éloignent de la proportionnelle. Les plus coordonnés seront très probablement les plus petits.

Les gros partis de matheux vont probablement piquer des élus aux moyens partis (et on s'en fiche dans notre cas tant qu'ils ont au moins un élu), par contre, les petits (à conditions qu'ils présentes pas 5 candidats pour 10 électeurs) bénéficient du manque de stratégie naturel des gros (c'est pas intuitif de se réunir pour décider qui vote quoi avant une élection) et sont donc très surreprésentés.

Hello

J'y pense : un des points positifs de nos statuts actuels est que la CN ne peut pas complètement bugger. Si les coordinateurs démissionnent, d'autres sont élus par les sections pour les remplacer, sans attendre la prochaine AG.

C'est important pour un parti comme le nôtre, où les militants ont des vies à côté qui peuvent les rattraper à tout moment.

La Codec, par exemple, est élue de façon très différente : ça nous est arrivé, du coup, de plus avoir de Codec pendant plus d'un an et demi (l'AG avait pris du retard). Bon, ben bilan on a pas pu exclure des trolls pendant toute cette période et c'était franchement pénible. Mais pas grave. Sans CN, on aurait été plus embêté

Tout ça pour dire que quel que soit le système, il faut que soit prévu le cas où les responsables, en dernier recours, viendraient à être défaillants.

Je me suis légèrement penché sur les statuts de l'Union syndicale Solidaires. Je pense que c'est à regarder, possiblement inspirant car fondée sur l'autonomie des organes qui la compose.

On pourrait peut être rajouter ce fichier à la drop box?

A retrouver ici (je ne peux pas l'importer): <https://www.solidaires.org/Statuts-de-l-Union-syndicale-Solidaires2>

Pour le comparatif, on ne peut pas y toucher pour participer au travail? Une version framacalc?

Je vais un peu parler de ma paroisse car je viens de là, mais là c'est en effet toute la structure qui est différente :

- Dans la plupart : Les syndicats (niveau local pour un même champs syndical, par exemple Sud étudiant Lille) sont indépendants et regroupé au sein d'une fédération (Solidaires Etudiant.e.s) chaque fédération peut fonctionner sur son propre modèle tant que ça respecte les valeurs de base de Solidaires. (de rare syndicats ne fonctionnent pas en fédération)
- Au niveau local les syndicats sont regroupés dans une union locale (Solidaires 59/62) qui elle-même fait partie de l'union syndicale Solidaires.

Chaque syndicat, chaque fédération, chaque union locale sont pleinement autonomes sur leur fonctionnement mais chacun peut-être exclu d'un regroupement si les statuts de celui-ci ne sont plus respectés. (théoriquement un syndicat de la fédération Solidaires étudiant.e.s peut se faire exclure de celle-ci sans se faire exclure de l'union locale).

Du coup les gens n'adhèrent pas au niveau national mais au niveau local et sont adhérents de fait des fédérations / unions locales et de l'union syndicale Solidaires.

Après la grande autonomie fait qu'il y a plein de cas particuliers. Mais c'est juste pour dire que si on veut s'en inspirer il faut prendre en compte le fait que la base est bien différente.

| Pour le comparatif, on ne peut pas y toucher pour participer au travail? Une

|version framacalc?

Tu peux copier ce que j'ai déjà commencé sur un framacalc si tu veux et nous envoyer le lien ici pour qu'on participe.

|Plutôt d'accord (dans le cas où l'unanimité est requise), seul bémol, est-ce qu'il faut prévenir la préfecture chaque fois qu'un des membres du "grand comité décisionnel" change ?

|Pour que le coup, je vois pas trop l'intérêt d'un comité décisionnel, surtout que ça me semble aller contre l'idée d'une démocratie liquide.

Mon idée de comité décisionnel à 10 était dans un seul et unique but, prendre des décisions qui engagent ou qui peuvent engager une responsabilité légale. Il ne s'agit pas d'un comité qui devrait s'exprimer "dans l'urgence", mais dans le cas et seulement dans le cas où une décision légale, qui peut engager une responsabilité légale d'une personne physique ou du parti, devrait être prise.

Dans ce cas, en effet, les 10 en question sont tous déclarés en préfecture, si l'un change, une déclaration en préfecture doit être effectuée (et franchement ce n'est pas très compliqué à faire) pour indiquer un changement. On peut réduire à 8 d'ailleurs, chiffre qui aurait plus de sens pour tout un tas de raisons.

Les 10, ou 8, auraient donc, aux yeux de la loi, tous la même responsabilité, et si le parti décidait de faire quelque chose d'interdit par la loi, les 8 (ou 10) seraient tous incriminés. Ces 8 seraient saisis ou ne se saisiraient que lorsque la responsabilité légale est en jeu. Ce n'est pas un CODEC ni un bureau, et ça permettrait de partager la responsabilité, et d'éviter de prendre des décisions déraisonnées ou dangereuses.

Ca n'empêche pas l'existence de deux trésoriers, qui seraient désignés parmi les 8, c'est un peu comme un bureau, mais pas avec les mêmes prérogatives, toutes les autres décisions, celles qui n'engagent pas la responsabilité légale, seraient toujours prises par les adhérents.

En cas de vacance, comme on réunira l'équivalent d'une AG tous les mois, on pourra remplacer le poste manquant rapidement.

Pour les décisions dans l'urgence, selon les thèmes, on aura délégué pas mal de choses à des groupes, peut-être que ces 8 ou 10 pourront être sollicités, mais je ne vois vraiment pas d'"urgences" partisans (pour y avoir longtemps bossé) qui ne peuvent attendre au moins une semaine que le mouvement entier soit sollicité (même un Communiqué de Presse, soit on délègue à un groupe dont c'est le boulot, soit on attend une semaine, et ça passe encore) ou qui ne peuvent pas se prévoir à l'avance. Par ailleurs, il me semble qu'avec une application dédiée au fonctionnement du mouvement, solliciter l'avis des adhérents est plus aisé, on peut donc envisager une consultation rapide de tous les adhérents. Une semaine étant pour moi le minimum de temps qu'il faut, avec les outils numériques, pour solliciter tout le monde, et surtout pour obtenir le plus de réponses.

Et puis quelque soit l'urgence, il y a souvent moyen de prévoir à l'avance qu'une décision devra être prise dans les jours qui viennent, on peut donc se dire que les adhérents seront très probablement sollicités dans les jours à venir pour prendre une décision "urgente", mais encore une fois, nous sommes des militants pas des médecins.

Pour la petite histoire, c'est cette dernière phrase "nous ne sommes pas des médecins, nous faisons juste de la politique" que j'avais pris l'habitude de sortir à mon patron quand il me demandait, la veille pour le lendemain, de lui produire un truc "dans l'urgence", généralement un jour où je ne bossais pas, je ne sais pas pourquoi, mais il m'appelait systématiquement mes jours off. J'ajoutais qu'il aurait pu prévoir, à chaque fois, qu'un job devait être fait, genre "il y a des élections législatives tous les 5 ans, c'est quand même pas compliqué de prévoir 5 ans avant que dans 5 ans on aura des législatives et qu'il faudra faire tout ce qu'on doit faire avant à chaque fois" ou "tous les ans, la fête du travail tombe le 1er mai, et tous les ans, le 30 avril, vous nous tombez dessus en nous demandant de préparer la manif du lendemain alors que tous les ans on vous en parle 3 semaines en avance mais il n'y a jamais personne qui répond".

Bref, dans une organisation politique **organisée**, il n'y a pas ou peu d'urgences.

voilà la réponse de la FI04 par rapport à leurs statuts :

Bonjour,

la France Insoumise n'a pour l'instant pas de statut sauf celui d'une association loi de 1901 qui a été nécessaire pour gérer les financements de la campagne présidentielle. Sont prévues une convention le dernier WE du mois d'août et une autre rencontre en septembre qui devraient permettre de définir quelle forme prend le mouvement. Cordialement

Bref il existe bien des statuts d'une association 1901 mais...

D'après ce que j'ai compris, c'est que les membres de l'équipe de direction nationale de la FI ont une association et "dirigent" le mouvement de la FI avec. N'importe quel collectif peut venir s'agréger à la FI et fait à peu près ce qu'il veut avec une grande autonomie locale.

Par contre au niveau national, chaque groupe a le droit de donner son avis (et c'est tout). À côté de ça, il y a aussi une association de financement comme dans n'importe quel parti politique.

J'ai pu trouver la déclaration au journal officiel des deux assos (une qui a comme objet le soutien de la

candidature de Mélanchon à la présidentielle, et une pour l'asso de financement qui va avec), mais rien de plus.

Concernant le fonctionnement en fédération; je pense qu'on a un fonctionnement proche, sauf qu'on est pas assez nombreux pour qu'une section locale soit indépendante juridiquement, aujourd'hui une SL a son budget et en fait ce qu'elle veut et je n'ai pas qu'il y a une demande pour être indépendante juridiquement. Il a été souligné que nos statuts sont rigides sur les limites géographiques d'une section ("des Sections Locales peuvent être formées au niveau minimal de la région sans limite de taille maximum."), il faudrait les assouplir.

Mon idée de comité décisionnel à 10 était dans un seul et unique but, prendre des décisions qui engagent ou qui peuvent engager une responsabilité légale. Il ne s'agit pas d'un comité qui devrait s'exprimer "dans l'urgence", mais dans le cas et seulement dans le cas où une décision légale, qui peut engager une responsabilité légale d'une personne physique ou du parti, devrait être prise.

Désolé, je n'avais pas saisi que c'était l'objectif. Même si en théorie, je comprends l'idée, en pratique, j'ai l'impression que le fait que la responsabilité légale soit portée par le secrétaire et le trésorier n'a pas posé question par le passé (@Bureau a peut-être une autre expérience).

La plupart des critiques sur la CN que j'ai entendu sont sur son manque de réactivité et la difficulté d'obtenir une décision de leur part avec le BN disant ce n'est pas à eux de prendre cette décision.

Bref, dans une organisation politique organisée, il n'y a pas ou peu d'urgences.

C'est vrai qu'avec le recul, les décisions urgentes aurait pu être anticipées.

Je prends un exemple récent. Un devis d'imprimeur pour les législatives de 23 000 € (montant qui aurait pu mettre en faillite le parti car même si on avait suffisamment sur nos comptes, si on avait pas eu de dons après on n'aurait pas pu finir l'année, bon finalement on a eu suffisamment de dons) qui devait être accepté dans la journée (finalement on a eu un délai supplémentaire après avoir négocié). Bref, ça a crispé pas mal de personnes car dans les statuts c'était à la CN de prendre la décision mais les coordinateurs refusaient de prendre une telle décision en si peu de temps.

On savait que des dépenses allait arriver mais on n'avait pas pris aucune décision par rapport à ces dépenses (qui, quoi, comment, combien).

Vu d'un simple sympathisant qui n'a pas forcément envie de rentrer dans les détails de fonctionnement j'aime bien comment les pirates belges se décrivent : <https://wiki.pirateparty.be/index.php/Welcome/Guide>

D'ailleurs on est souvent piégé par les mots et utiliser les mots d'équipage, de navigateur, d'escouades donne plus de liberté et évite de faire inconsciemment appel à toutes les expériences bureaucratiques partidaires et/ou associatives...

Sur l'expérience FI, j'ai bien connu l'expérience M6R qui en a été le brouillon : tout le monde est libre mais ceux qui détiennent les outils numériques nationaux sont ceux qui gardent jalousement le pouvoir...

La plupart des critiques sur la CN que j'ai entendu sont sur son manque de réactivité et la difficulté d'obtenir une décision de leur part

Ce qui est une critique que tu peux entendre de tout organe de décision

le BN disant ce n'est pas à eux de prendre cette décision.

Effectivement la répartition entre le BN et la CN étant sujette à interprétation, certains en ont joué pour esquiver certaines décisions, souvent triviales.

c'était à la CN de prendre la décision mais les coordinateurs refusaient de prendre une telle décision en si peu de temps.

La CN a pris une décision immédiatement, elle a refusé le devis dans ces conditions.

<https://congressus.partipirate.org/meeting.php?id=159>

prendre des décisions qui engagent ou qui peuvent engager une responsabilité légale

C'est à dire toutes les décisions

mais je ne vois vraiment pas d'"urgences" partisans (pour y avoir longtemps bossé) qui ne peuvent attendre au moins une semaine

Il faut valider un devis d'impression du jour au lendemain, par exemple

C'est vrai qu'avec le recul, les décisions urgentes aurait pu être anticipées.

Prévoir a posteriori c'est toujours plus facile

dans une organisation politique organisée

Et du coup il me semble que si l'on arrive à définir ce qu'est une "organisation politique organisée", on aura tordu le cou à la problématique de ce fil de discussion

|prendre des décisions qui engagent ou qui peuvent engager une responsabilité
|légale

|C'est à dire toutes les décisions

Euh... non?

Genre, la nomination d'un DVI, prérogative de la CN, n'engage aucune responsabilité légale de le CN ou de ses membres.

Ou, autre exemple : "L'AG a voté que le PP lutte pour la legalisation du cannabis. La CN précise que cette légalisation se traduit par une vente en magasin d'état." (j'invente, la CN n'a jamais pris cette décision, c'est un exemple fictif.)

|La CN a pris une décision immédiatement, elle a refusé le devis dans ces
|conditions. <https://congressus.partipirate.org/meeting.php?id=159>

Enfin finalement il a été accepté, ce qui montre que c'est l'urgence qui a bloqué la situation, mais c'est vrai que c'est pas le meilleur exemple. D'ailleurs, j'aurais probablement temporisé aussi cette décision par manque de visibilité.

|Et du coup il me semble que si l'on arrive à définir ce qu'est une "organisation
|politique organisée", on aura tordu le cou à la problématique de ce fil de
|discussion

Je pense qu'on est trop anarchiste pour laisser la CN décider pour nous et pour attendre l'AG annuelle pour décider par nous même. Donc tant qu'on aura pas de structure de prise de décision satisfaisante, on se plaindra et désignera des fautifs qui ne le seront pas forcément

|C'est à dire toutes les décisions

Non, je suis désolée, mais décider de la publication d'un communiqué de presse n'engage pas vraiment la responsabilité légale du parti. De même que la préparation de visuels pour les réseaux sociaux, ou d'outils de propagande quels qu'ils soient.

|Il faut valider un devis d'impression du jour au lendemain, par exemple

Normalement, si tu fais les choses bien, ça ne devrait pas être du jour au lendemain.

|Et du coup il me semble que si l'on arrive à définir ce qu'est une "organisation
|politique organisée", on aura tordu le cou à la problématique de ce fil de
|discussion

Alors non, parce que le fait d'avoir de l'organisation et de la rigueur n'a rien à voir avec la forme de gouvernance d'une structure. Mais si c'est ton avis alors je peux te donner une définition dès à présent